

PLAN DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX (PFC)

Septembre 2014



PLAN DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX (PFC)

Septembre 2014

**République d'Haïti
Département du Nord-Est
Commune de Ouanaminthe**

TABLE DES MATIÈRES

iv	Liste des tableaux		
iv	Liste des photos		
v	Liste des sigles et abréviations		
1	Chapitre 1 Introduction	15	Chapitre 3 Présentation sommaire de l'état des services municipaux
1	Définition et importance du PFC de Ouanaminthe	15	L'organigramme actuel de la mairie
1	Le PFC, la mobilisation fiscale et le budget communal annuel	16	Brève présentation de la situation actuelle des directions et services de la mairie
2	Le PFC, le Plan communal de Développement (PCD) et le Schéma d'Aménagement communal	17	Chapitre 4 Présentation des idées de projets et fiches signalétiques des projets prioritaires
3	Les grandes lignes de l'élaboration du PFC	25	Fiches signalétiques des projets prioritaires
6	Limite et structure du PFC	41	Chapitre 5 Nature des interventions prioritaires, stratégies de financement, mesures d'accompagnement
7	Chapitre 2 Présentation de la commune	41	Nature des interventions prioritaires et estimations financières globales
7	Profil historique	43	Stratégies de financement
8	Localisation, découpage, limites et caractéristiques géographiques	43	Mesures d'accompagnement
9	Les services sociaux de base	45	Chapitre 6 Conclusion
11	Environnement socio-organisationnel de la commune		
13	Environnement économique de la commune		

LISTE DES TABLEAUX

- 18** **Tableau 1 > Idées de projets par domaines de compétences de la municipalité**
- 23** **Tableau 2 > Liste des 27 projets prioritaires**

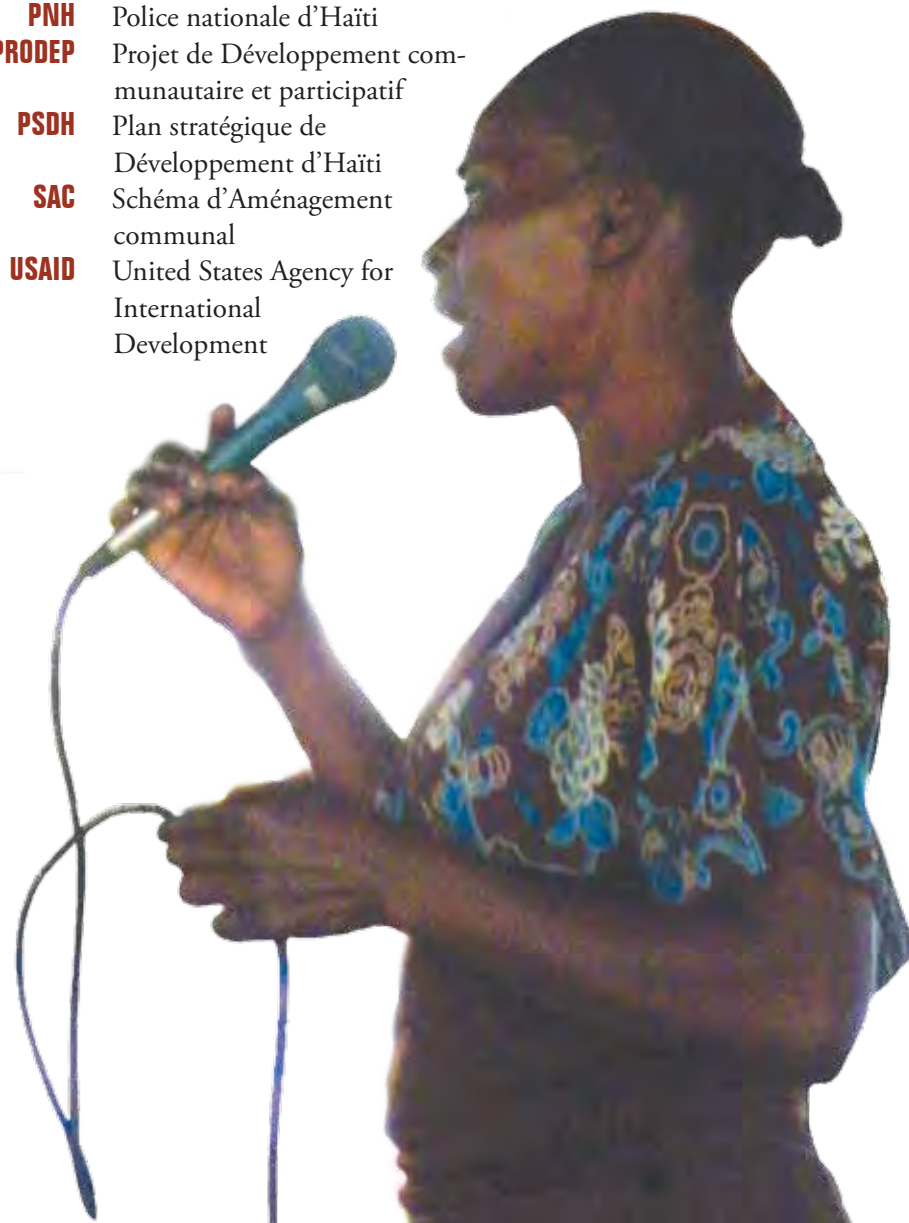
- 42** **Tableau 3 > Nature des interventions prioritaires et estimation financière globale**

LISTE DES PHOTOS

- vi** Atelier de collecte de données et de réalisation de fiches de projets par domaines, le 13 février 2014, au Ouanaminthe Night Club.
- 4** Des participants travaillent à l'identification des problématiques majeures de leur domaine dans la commune afin de tirer des idées de projets qui seront hiérarchisées par scrutin.
- 6** Un des projets prioritaires retenus pour le Plan de financement des services publics dans le domaine de l'économie est la réhabilitation de la gare routière du centre-ville de Ouanaminthe
- 10** Dégradation du marché public de Ouanaminthe.
- 13** Des commerces informels en-haut, une institution de microcrédit et une banque commerciale en-bas .
- 14** Des carrières de sable et de roches sont exploitées le long des rivières de la commune.
- 16** Bâtiment de la mairie de Ouanaminthe.
- 17** Processus de vote pendant la priorisation des idées de projets pour le PFC de Ouanaminthe, le 24 septembre 2013.
- 18** Le marché de Ouanaminthe bouillonnant d'activités commerciales.
- 19** Une des idées de projets est l'identification de zones réservées pour des forêts communales.
- 24** Le contrôle de la qualité de l'eau est essentiel pour le bien-être de la population.
- 25** La prestation de soins de santé materno-infantile est une urgence à Jean-Rabel, section isolée du reste de la commune par sa configuration géographique.
- 28** Le saut d'eau Jassa, important attrait touristique de la commune.
- 32** Actuellement, les espaces verts pour la détente n'existent pas à Ouanaminthe.
- 34** La rivière Canari, à Savane-Longue, traverse la route principale qui mène à la localité du même nom.
- 37** Le lit de la rivière Canari atteint les 12 mètres dans certaines parties et par temps de pluie il devient impossible de la traverser.
- 39** Un lampadaire solaire à Gens-de-Nantes.
- 40** Le Comité communal de participation citoyenne (CCC) a été constitué pour suivre l'évolution de la mise en œuvre du PFC.
- 44** La préparation du PFC a suivi une démarche participative qui a pris en compte les préoccupations de la population.

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AGD	Administration générale des Douanes	PADEDD	Plan d'Actions départemental pour l'Environnement et le Développement durable du Nord-Est
ASEC	Assemblée des Sections communales	PCD	Plan communal de Développement
BAC	Bureau agricole communal	PFC	Plan de Financement des Services publics communaux
BDS	Bureau du District scolaire	PNH	Police nationale d'Haïti
CAEP	Comité d'approvisionnement en Eau potable	PRODEP	Projet de Développement communautaire et participatif
CASEC	Conseil d'Administration des Sections communales	PSDH	Plan stratégique de Développement d'Haïti
CCC	Comité communal de Participation citoyenne	SAC	Schéma d'Aménagement communal
CECI	Centre canadien de Coopération internationale	USAID	United States Agency for International Development
CFPB	Contribution foncière des Propriétés bâties		
CIAT	Comité interministériel de l'Aménagement du Territoire		
CLES	Collectif de Lutte contre l'Exclusion sociale		
CODEVI	Compagnie de Développement industriel		
DINEPA	Direction nationale d'Eau potable et d'Assainissement		
DSNCRP	Document de Stratégie nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté		
EDH	Électricité d'État d'Haïti		
EMMUS	Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services		
IHSI	Institut haïtien de Statistique et d'Informatique		
LOKAL +	Limiyè ak Òganizasyon pou Kolektivite yo Ale Lwen		
MARNDR	Ministère de l'Agriculture des Ressources naturelles et du Développement rural		
MAST	Ministère des Affaires sociales et du Travail		
MDE	Ministère de l'Environnement		
MENFP	Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle		
MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales		
MINUSTAH	Mission des Nations unies pour la Stabilisation d'Haïti		
MSPP	Ministère de la Santé publique et de la Population		
MTPTC	Ministère des Travaux publics, Transports et Communication		
OCB	Organisation communautaire de Base		
ONA	Office national d'Assurances		
ONG	Organisation non gouvernementale		
OSC	Organisation de la Société civile		



*Atelier de collecte de données et de réalisation
de fiches de projets par domaines, le 13 février
2014, au Ouanaminthe Night Club.*



CHAPITRE 1

INTRODUCTION

Ce chapitre présente la définition du Plan de financement des services publics, explique son rapport avec la mobilisation fiscale et décrit les six différentes phases de l'élaboration du PFC de Ouanaminthe.

Le projet LOKAL+ (*Limiyè ak Oganizasyon pou yo Kolektivite Ale Lwen*), dont l'adjudication date de janvier 2013, est financé par l'Agence américaine pour le développement international (USAID) avec pour objectif général de contribuer au renforcement de la capacité du gouvernement haïtien à fournir des services publics communaux de manière durable. Le projet établira des relations de partenariat avec des entités gouvernementales nationales et six ou dix communes cibles situées dans les trois corridors (Cul-de-Sac, Saint-Marc, Nord) prioritaires de développement identifiés d'un commun accord entre les gouvernements haïtien et américain. Plus précisément, LOKAL+ appuiera l'amélioration des services publics (dans les communes cibles) par la réalisation de cinq objectifs interdépendants :

- 1> renforcement de la capacité des autorités locales à fournir des services communaux ;
- 2> augmentation durable des recettes locales ;
- 3> amélioration de l'accès aux services déconcentrés et aux fonds du gouvernement central par les communes ;
- 4> amélioration du cadre légal en faveur de la décentralisation et des services déconcentrés ;
- 5> augmentation de la transparence, du contrôle et la responsabilité des collectivités locales et des prestataires de services déconcentrés.

Le leitmotiv de LOKAL+ est d'appuyer les administrations communales cibles afin d'améliorer leur capacité à fournir des services publics de proximité prioritaires avec les communautés et appelés à être cofinancés par celles-ci, notamment par la motivation des contribuables.

DÉFINITION ET IMPORTANCE DU PFC DE OUANAMINTHE

Le Plan de financement des services publics (PFC) est le fruit d'un exercice de **planification participative** entre les autorités locales et les représentants des secteurs de la société civile. Ce mécanisme participatif multisectoriel lui confère une représentativité certaine et engage toutes les composantes de la société à identifier des interventions qui inciteront les autorités locales à porter leurs efforts vers les actions qui permettent d'**améliorer** le milieu et l'offre des **services publics** aux citoyens et aux citoyennes de leur commune.

Ce plan permettra à la mairie de mieux établir et vulgariser sa vision pour la commune et la partager avec les différents secteurs de la communauté, l'État central, les bailleurs de fonds, les agences internationales et autres institutions de développement. Il lui facilitera la réalisation des objectifs fixés dans le cadre d'un développement durable à travers un gouvernement local travaillant à la transformation des réalités du milieu, s'adonnant au service de la communauté, se consacrant au bien-être de la population afin de mieux **justifier** le grand effort de **mobilisation fiscale** sollicité des contribuables.

LE PFC, LA MOBILISATION FISCALE ET LE BUDGET COMMUNAL ANNUEL

Le PFC est comme un carrefour engageant la municipalité et les contribuables sur la double voie de la mobilisation fiscale et des investissements publics pour l'amélioration de l'offre des services menant au changement et au développement. C'est un couloir privilégié de vulgarisation de la volonté d'action de la mairie et un outil stratégique pour optimiser les résultats attendus de sa démarche de mobilisation fiscale. En effet, depuis octobre 2013, la mairie a initié le processus de mobilisation fiscale au niveau de la commune.

Les investissements prioritaires issus du PFC et financés en partie par les recettes publiques, en plus d'améliorer le cadre physique de vie et de faciliter l'accès à des services publics de proximité, contribueront à l'édification d'infrastructures économiques et inciteront d'autres formes d'investissements producteurs de richesse et d'emplois qui doivent augmenter substantiellement le volume des affaires des entrepreneurs et, par la suite, élargir l'assiette fiscale.

Le **PFC** est donc un document **incitatif** qui indique, comme corollaire, aux administrés **pourquoi contribuer**.

LE PFC, LE PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT (PCD) ET LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT COMMUNAL



Le Plan de Financement des Services publics communaux (PFC), le Plan communal de Développement (PCD) et le Schéma d'Aménagement de la Commune se rejoignent sur l'**espace géographique** de leurs interventions et font appel à la **même méthodologie participative** impliquant les autorités locales et la société civile dans une approche technico-sociale. L'ensemble de ces outils se réfère à une vision de développement de la commune s'inspirant des besoins exprimés collectivement par les différents secteurs et des opportunités à saisir dans ce contexte de plaidoirie pour le développement et le progrès.

Par ailleurs, le **PFC** prend ses assises sur les **investissements publics** relevant de la compétence de la mairie, en se basant d'abord sur les prévisions de **recettes internes** à obtenir à la faveur d'un processus de mobilisation fiscale qui doit amener à l'obtention d'une masse critique de recettes, ensuite sur les **subventions** de l'**administration centrale** et enfin sur la recherche de **fonds externes** à mobiliser pour le cofinancement de dépenses d'investissements infrastructurelles. Par contre, le Plan communal de développement (**PCD**) vise tant les **investissements publics que les investissements communautaires et privés**, ces derniers portant sur la production de biens et services marchands dans une perspective de croissance économique en ignorant l'effort fiscal à effectuer par la communauté en vue de la prise en charge de certains services publics relevant de la compétence des collectivités territoriales.

Néanmoins, que ce soit le PFC ou le PCD, les exigences du schéma d'aménagement doivent être prises en compte en vue d'une bonne **répartition spatiale des activités** et de la garantie d'une politique cohérente de **renovation communale** dans la perspective d'une croissance économique et de sécurité de la population.

Par conséquent, il serait idéal que le **PFC** soit inscrit dans un **schéma d'aménagement communal**. Voilà pourquoi, même si cet outil n'existe pas, il est nécessaire que la préoccupation de la pertinence territoriale soit présente dans la localisation des infrastructures et services publics du PFC.

LES GRANDES LIGNES DE L'ÉLABORATION DU PFC

Le processus d'élaboration du Plan de Financement communal de Ouanaminthe est l'aboutissement d'une série de **six rencontres fondées sur la méthodologie participative**. Pendant plus de neuf mois, les différents acteurs ont consenti beaucoup d'efforts pour participer aux six phases de ce passionnant travail devant contribuer au développement local de la municipalité et au progrès de leur communauté. En effet, tout a commencé le jeudi 29 août 2013, à l'Hôtel de Ville de Ouanaminthe, par une **première** rencontre avec le Conseil municipal en vue de la **planification** des ateliers de montage du Plan de Financement des services publics communaux. À cette rencontre ont pris part les membres du Conseil municipal, certains cadres de la Mairie, les responsables et des consultants de l'équipe technique du GroupIntellConsult, le directeur régional de LOKAL+ et son assistant. Ce premier atelier a permis de discuter successivement sur la méthodologie du processus, d'établir un calendrier, de définir les critères de sélection préalables ainsi que le profil des acteurs et finalement d'identifier le nombre et les catégories de participants aux ateliers du processus.

Pour boucler la première étape, une rencontre de **sensibilisation et d'information** élargie a été tenue à la Fondation Gélina Raphaël. Cet atelier eut lieu le mercredi 11 septembre 2013 avec les autorités locales et les représentants des secteurs de la société civile afin de leur présenter le processus d'élaboration du PFC et les intégrer dans cette démarche participative. À ce moment, les consultants de l'équipe technique firent une mise en contexte, présentèrent la méthodologie du PFC, exposèrent les domaines de compétences des collectivités territoriales et proposèrent un calendrier de réalisation des ateliers subséquents aux 55 personnes qui ont été présentes en cette occasion. Ces deux rencontres visaient la clarification des objectifs du PFC, des résultats d'une telle démarche et sa contribution potentielle au développement de la commune afin d'assurer la pleine participation de tous les acteurs. Cette première étape a donc permis la planification des ateliers de montage du Plan de Financement des Services publics communaux.

La deuxième étape du processus qui comprend quatre phases, débuta au Ouanaminthe Night-Club, le mardi 24 Septembre 2013, par l'**atelier d'identification et de hiérarchisation des projets** d'investissement public. Les participants, au nombre de 71, regroupèrent les élus locaux, les représentants des services déconcentrés de l'État, les représentants de tous les secteurs de la société civile, le secteur privé des affaires, les organismes de développement et les organisations socio-professionnelles. Au cours de la rencontre, les consultants firent un rappel des objectifs du PFC, de la méthodologie générale et des domaines de compétences de la Mairie. Ensuite, tenant compte de leur formation, de leurs expériences, de leurs aptitudes et de leurs centres d'intérêt, les participants ont été divisés en **cinq ateliers selon les champs de compétences de la Mairie**. En effet, ces groupes de participants travaillaient chacun sur l'un des cinq domaines suivant lesquels sont regroupées les compétences de la Mairie et ont été organisés autour des thématiques suivantes :

Les étapes et phases de l'élaboration du PFC

	29/08/2013	11/09/2013	24/09/2013	12/02/14	13-14/02/2014	31/05/2014
	Hôtel de ville	Fondation Gélina Raphaël	Ouanaminthe Night Club	Ouanaminthe Night Club	Ouanaminthe Night Club	Paradis Night Club
	Conseil municipal, cadres de la mairie, Intell, LOKAL +	Acteurs locaux, société civile, équipe technique (55 pers.)	Élus, État central, société civile, secteur privé, OI, OCB (71)	Comités techniques mixtes (40) suivant les 5 domaines	Comités techniques mixtes (40) suivant les 5 domaines	Tous les acteurs impliqués (± 100 participants)
	Planification des ateliers de montage du PFC	Rencontre de sensibilisation et information	Identification et hiérarchisation des projets (73 > 14)	Formation en élaboration de projets (10 modules)	Collecte d'informations et fiches de projets	Restitution et validation des fiches de projet
	P L A N I F I C A T I O N	M O N T A G E	D U P L A N	D E F I N A N C E M E N T	C O M M U N A L	

Des participants travaillent à l'identification des problématiques majeures de leur domaine dans la commune afin de tirer des idées de projets qui seront hiérarchisées par scrutin.



- l'économie,
- l'environnement,
- les infrastructures,
- la santé et l'assainissement,
- l'urbanisme.

Ainsi, les acteurs se sont-ils penchés sur les problématiques majeures de leur thématique respective qui ont constitué des enjeux importants et des défis au développement économique, environnemental, social et culturel de la commune. L'analyse approfondie des problématiques par le groupe d'acteurs a abouti à la formulation d'une série de problèmes auxquels fait face la communauté et a permis d'identifier des stratégies d'actions opérationnelles sous forme d'idées de projet. Dans l'ensemble, **73 projets** d'investissement public dans les champs de compétences de la Mairie ont été identifiés par les participants. Puis, sur la base de critères tels que la déficience des services publics, la pertinence des projets et le degré de priorité, les groupes ont identifié et classé des projets prioritaires pour chacun des domaines de compétences de la municipalité, à raison de cinq par atelier. En somme, **25 idées de projets prioritaires** à réaliser dans la commune durant les **5 prochaines années** ont été sélectionnées.

En plénière, le rapporteur de chaque atelier a présenté à l'assistance les idées de projet identifiées et la liste des cinq projets sélectionnés. Suite aux débats et commentaires, un scrutin a été organisé et les 71 participants ont procédé au vote ayant déterminé la **hiérarchisation des idées de projets**. Après le dépouillement du scrutin par un comité constitué de représentants des cinq ateliers, du Conseil municipal et de LOKAL+, les **12 projets** ayant obtenu le plus de votes ont été retenus comme

les plus prioritaires et présentés à l'appréciation des participants. À la fin de l'atelier, les participants ont constitué **cinq comités techniques mixtes** qui seront responsables de la **collecte des données** et participeront à l'élaboration de l'ébauche des **fiches de projets** de leurs domaines. Ces comités ont été composés de huit membres chacun et constitués de cadres de la mairie et de personnes ressources de la société civile, suivant leurs connaissances, aptitudes ou intérêts.

Toutefois, des remarques pertinentes et les analyses techniques des consultants du GroupIntellconsult faites sur la base des problématiques évoquées au cours des ateliers ont donné lieu à des modifications subdivisant l'une des idées de projets en trois sous-projets. Ce remaniement a porté la liste des 25 projets sélectionnés à 27 et ramène ainsi la liste des 12 projets prioritaires à 14 définitivement reformulés. Désormais, la commune dispose, au total, d'une banque de projets d'investissement public riche de 73 idées de projets identifiées au cours du processus d'élaboration de leur Plan de Financement des Services publics communaux.

Convaincus que l'élaboration des fiches techniques de projet exige un vocabulaire propre et se fonde sur la manipulation d'une combinaison d'outils de planification stratégique, le maniement d'instruments de planification opérationnelle ainsi que l'utilisation d'une expertise pluridisciplinaire, les consultants ont entrepris, le mercredi 12 février 2014, au Ouanaminthe Night-Club, la deuxième phase de l'étape de montage du Plan de Financement des Services publics communaux

en réalisant en 10 modules une **séance de formation en élaboration de projets** au profit des 40 membres des comités techniques mixtes. À la fin de la journée, des séances de simulation pratiques ont été organisées sur les idées de projet dans chaque domaine.

Par la suite, au cours des deux jours suivants, soit le jeudi 13 et le vendredi 14 février 2014, les comités techniques mixtes ont collecté des informations et ont travaillé à l'ébauche des fiches de projet prioritaires en atelier. Puis, des fiches techniques de projet élaborées ont été présentées par des rapporteurs d'atelier à l'ensemble des participants afin de recueillir des suggestions, noter des remarques, renforcer les fiches de projet et les corriger. À la fin, un comité d'évaluation formé d'un membre de chaque comité technique a été mandaté pour la présentation des conclusions du rapport de la fiche d'évaluation des activités du PFC, qui a été remplie par tous les participants.

Finalement, le samedi 31 mai 2014, a eu lieu au Paradis Night Club la **dernière phase** de montage du Plan de Financement des Services publics communaux au cours de laquelle l'ensemble des fiches de projets ont été présentées aux acteurs. Cette phase ayant rassemblé un public plus large (près d'une centaine de participants) afin de consolider la participation de tous les acteurs comme fondement de la planification locale avait pour objectif de **restituer et valider les fiches techniques de projet**. Ces quatre ateliers de travail constituaient donc les quatre phases qui ont permis d'achever l'étape de montage du PFC.



Un des projets prioritaires retenus pour le Plan de financement des services publics dans le domaine de l'économie est la réhabilitation de la gare routière du centre-ville de Ouanaminthe

LIMITE ET STRUCTURE DU PFC

Le PFC n'a ni l'ambition de remplacer le PCD, le Schéma d'aménagement communal ou le plan d'urbanisme, ni de porter les acteurs à en faire l'économie. Au contraire, il est vivement recommandé que ces outils complémentaires voient aussi le jour. Cependant, il est clair pour tous les acteurs, tant les élus que la société civile ayant pris part à l'élaboration du PFC, qu'il y a des besoins si pressants et si fondamentaux que, quelque soit le moment de la planification (avant ou après le Schéma d'aménagement ou le PCD), et voire quelque soit la vision du conseil municipal en place, ces besoins ressortiraient comme les priorités de premier degré. C'est en cela que réside la force et le bien fondé du PFC.

De plus, cette version ne traite de manière systématique qu'une partie des actions identifiées par les acteurs, soit **14 interventions** sur un total de 27 prioritaires dans une liste de 73 identifiées dans les domaines de l'**économie**, de l'**environnement**, des **infrastructures**, de l'**urbanisme**, de la **santé** et de l'**assainissement**.

Ce PFC se présente en six chapitres, y compris l'introduction. Dans les pages qui suivent se retrouvent la présentation de la commune, la présentation sommaire de l'état de l'administration communale, la liste complète des projets retenus, les fiches signalétiques des 14 projets prioritaires, les stratégies de financement, les mesures d'accompagnement, les conclusions et recommandations.

CHAPITRE 2

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Après une mise en contexte historique, ce chapitre indique l'emplacement de Ouanaminthe, donne un aperçu de sa démographie, décrit les services sociaux de base, expose la situation des organisations de la société civile puis introduit les différents acteurs économiques de la commune.

PROFIL HISTORIQUE

Village indien existant à l'arrivée de Christophe Colomb vers la fin du XV^e siècle, le bourg était déjà habité sous les Espagnols à l'époque coloniale, mais la vieille ville fut formellement tracée en 1731 par les Français comme avant-poste militaire et pôle d'échange commercial avec les Espagnols. Elle fut élevée au rang de commune en 1807, après l'Indépendance nationale de 1804. Elle a connu diverses appellations au cours de son histoire, dont Ouanaminto (canton du Caciquat Arawak de la Magua), ou encore Juana Méndez (à l'époque espagnole).

La commune eut une part active dans la lutte contre le système oppressif colonial, avec la présence de nombreux hommes de couleur dans ladite commune qui ont assisté à la Révolution française. De plus, pendant la période du roi Christophe, à partir de 1807, Ouanaminthe connut une étonnante prospérité qui en fit le grenier du département du Nord-Est. Elle constituait également une importante source d'approvisionnement pour les habitants du Cibao. Cependant, la commune connut des événements regrettables, qui la ruinèrent plus tard.

En 1855, des soldats du gouvernement de Faustin 1^{er} auxquels s'opposa la milice locale, semèrent le deuil dans plusieurs familles ouanaminthaises. Plus tard en 1911, le président Antoine Simon, qui n'avait pas réussi à rassembler la population à sa cause, fit incendier la ville ainsi que plusieurs plantations. L'histoire de la commune de Ouanaminthe est aussi marquée par la rébellion contre l'occupation américaine lors du combat de Juaria en 1915. Les révolutionnaires « Cacos » obligèrent les hommes au service de l'occupant à se réfugier à Dajabón où ils obtinrent l'aide des Dominicains et revinrent à l'assaut démolir le fort historique de Ouanaminthe¹.

La partie urbaine de la commune représente le plus important centre urbain situé sur la ligne frontalière haïtiano-dominicaine. En général, la commune est aujourd'hui reconnue comme

étant le plus important centre d'activités économiques de tout le département du Nord-Est.

La commune de Ouanaminthe est enfin le lieu où Joseph Courtois, Davilmar Théodore, ancien Président du Sénat et de la République, la reine Marie-Louise Christophe née Marie Louise Coïdavid, épouse du roi Henry 1^{er}, et René Théodor (homme politique) auraient vu le jour.

La ville de Ouanaminthe fut réellement fondée en 1731, et élevée au rang de commune en 1807.

Les habitants de la commune de Ouanaminthe s'appellent Ouanaminthais, Ouanaminthaises ; ils célèbrent le 15 août leur fête patronale, Notre dame de l'Assomption.

Localement, le nom Ouanaminthe est souvent abrégé en Ouathe.

¹ Fiche du département du Nord-Est préparée par le Service périodique de la Bibliothèque nationale.



République d'Haïti

Département du Nord-Est

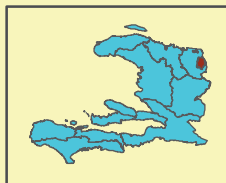
LIMITES ADMINISTRATIVES DE LA COMMUNE DE OUANAMINTHE



Échelle : 1:110 000

0 2,5 5 10
Kilomètres

Localisation de la commune
de Ouanaminthe en Haïti



LOCALISATION, DÉCOUPAGE, LIMITES ET CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES

Chef-lieu d'arrondissement, Ouanaminthe se situe à 19,55 latitude nord ; 71,7333 longitude ouest, dans le département du Nord-Est, et s'étale principalement à une altitude moyenne de 32 m de hauteur par rapport au niveau de la mer. La ville se trouve en face de la municipalité dominicaine de Dajabón, séparée par la rivière Massacre. Elle est à 17 km de Fort-Liberté, chef-lieu du département du Nord-Est ; à 70 km du Cap-Haïtien, chef-lieu du département du Nord ; à 315,6 km de Port-au-Prince ; à 164,5 km de Gonaïves dans l'Artibonite. La commune s'étend sur une superficie d'environ 222,90 km², et s'enorgueillit d'être la plus importante ville du département du Nord-Est.

Près de 320 kilomètres séparent la ville de Ouanaminthe de la capitale du pays, Port-au-Prince.

Son relief dominant est la plaine. C'est une commune frontalière. Elle jouit d'un climat tropical où il fait surtout chaud, en raison de sa position géographique.

COORDONNÉES DE LA COMMUNE

VALEURS (INTERVALLE)

Z (altitude en m) 0 – 800 m (± 50 m)

COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES

Latitude N 19° 24' 0" – N 19° 35' 40"

Longitude W 71° 51' 0" –
W 71° 42' 0"

Légende

- Lieux-dits
- Chefs-lieux communes
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique secondaire
- Routes
- ▭ Sections communales
- ▭ Limites communales
- ▭ Département du Nord-Est



DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET MIGRATOIRES

Suivant les tendances démographiques indiquées par l'IHSI, en 2009, la population totale s'élevait à 107 664 habitants (dont 61,8 % d'urbains / 38,2 % de ruraux). La population urbaine de Ouanaminthe aurait donc été en 2009 de 66 563 habitants (61,8 %) et d'environ 260 habitants/km², par rapport à 41 101 habitants soit 188 habitants/km² en zone rurale (38,2 %). Le taux de croissance des Ouanaminthais se chiffrerait ainsi autour de 21 % annuellement, et à ce rythme, elle jouirait d'une population de quelques 154 000 habitants d'ici 2020, avec un taux de croissance urbaine de près de 8,4 % par année.

Ouanaminthe est l'une des rares communes haïtiennes dans laquelle la **population urbaine** est **supérieure** à la **population rurale**. Trois facteurs semblent avoir largement influencés sur ce phénomène : i) la période d'embargo de 1991-94, durant laquelle la ville est devenue l'un des principaux points d'achats commerciaux (dont le pétrole) avec la République dominicaine, ce qui attira de forts courants migratoires, dont certains s'établirent de manière permanente; ii) l'installation de la zone franche de la CODEVI en 2003-2006, qui entraîna la création de près de 3 000 emplois directs; et iii) l'afflux migratoire suite au tremblement de terre de 2010.

De plus, dans le plan d'aménagement territorial proposé pour le couloir Nord/ Nord-Est, le CIAT prévoit que les villes du Cap-Haïtien et de Ouanaminthe devront absorber autour de 12 % de la croissance prévue pour la région, par structuration et densification progressive. Comme le souligne à juste titre le CIAT : « La croissance démographique pose de nombreux défis auxquels il faut se préparer. Cet exercice de prospective est impératif pour cadrer l'exercice de planification régionale et urbaine. La croissance démographique a en effet des implications sur :

- le besoin de logement et le rythme d'urbanisation,
- le besoin d'équipements, en particulier dans le domaine de la santé et de l'éducation. »

LES SERVICES SOCIAUX DE BASE

En tant que chef-lieu d'arrondissement, Ouanaminthe jouit d'une dizaine de maternelles; de plus de 130 écoles primaires; d'une trentaine d'écoles secondaires; de deux écoles techniques et professionnelles de base, d'une école de Droit. Le MENFP y est représenté par un bureau d'inspection scolaire. Un des plus grands **problèmes** demeure le **ratio professeurs/élèves**, qui y est de 1:45 au niveau secondaire et de 1:50 au primaire, ce qui a des incidences sur la qualité des services éducatifs offerts.

Au niveau santé, on peut relever une carence structurelle de ressources humaines qualifiées, des conditions d'hygiène généralement défavorables, des taux relativement élevés de mortalité materno-infantiles, et la persistance de certaines maladies endémiques (telles tuberculose, malaria, typhoïde). Les principales causes de mortalité demeurent les maladies infectieuses intestinales, la carence nutritionnelle, les affections périnatales, les maladies des appareils respiratoires et des systèmes nerveux, et les maladies sexuellement transmissibles. L'**accès aux soins de santé** demeure **précaire**, particulièrement dans les sections communales, vu le manque de dispensaires, de personnel qualifié, et de ressources matérielles de base.

Ouanaminthe ne fait **pas** partie des communes les mieux **desservies** en matière de distribution et accessibilité à l'**eau potable** ou **courante**, tant dans les quartiers périphériques de la ville en particulier, que dans les sections communales. Appuyé par une ONG locale, Solidarité frontalière, un CAEP gère en ville un petit réseau de prises domiciliaires, de pompes à bras et de fontaines publiques.

Les **équipements sanitaires** sont **rare**s et les populations font généralement leurs besoins à l'air libre. Dans d'autres cas, ces équipements sont mal construits, sans système de ventilation et d'évacuation des effluents. La vétusté et l'insuffisance des infrastructures de drainage rendent difficile l'écoulement des eaux usées et des excréta.

Dégradation du marché public de Ouanaminthe.



Les **problèmes environnementaux** des Ouanaminthais sont divers et ont de sérieuses répercussions sur la qualité de vie des habitants ; ils font partie des **revendications prioritaires** de la population depuis le milieu des années 80.

- Le **réseau de canaux d'évacuation** est **incomplet** et les ressources financières requises, ne serait-ce que pour son entretien régulier, semblent généralement absentes. Ces canaux demanderaient également un curage régulier. Il n'existe pas de réseaux d'égouts.
- Dans les quartiers populaires des cités de Gaiac, Plato, Lumière, Petite Rivière, Bas Ti Laurier, etc., l'on peut relever la **faiblesse d'installations sanitaires résidentielles**. Il en résulte la **pollution de l'air et de l'eau**, allant des cours d'eau jusqu'aux nappes phréatiques. Ce problème de l'évacuation des eaux grises se pose tant au niveau urbain que rural de manière urgente.
- La **densité démographique croissante** de la ville y entraîne une **dégradation** progressive certaine de la **qualité de vie**. Des marchés publics et aires publiques devraient être construits et aménagés en périphérie afin de contribuer à décongestionner le centre-ville.
- La **collecte des ordures** est **difficilement assurée** par la petite équipe de préposés municipaux ; les canaux de drainage, le marché public, les terrains vides sont donc convertis habituellement en aires à décharges par la population.
- Signalons néanmoins un ambitieux **projet** envisagé par les responsables locaux de mise sur pied d'une **décharge inter-municipale** pouvant desservir les besoins des communautés de Fort-Liberté, Ouanaminthe et de Trou-du-Nord. Mais ce projet n'en est encore qu'à ses balbutiements.

En ce qui concerne la gestion des risques et désastres, il existe, certes, des structures de protection civile municipales à Ouanaminthe. Mais les ressources qui y sont affectées, les politiques, procédures, systèmes et structures spécifiques en matière de gestion des risques et catastrophes, demeurent encore très faibles et demanderaient à être renforcées.

ENVIRONNEMENT SOCIO-ORGANISATIONNEL DE LA COMMUNE

La commune de Ouanaminthe se distingue par une **vie associative** plutôt **active**. Sa caractéristique de commune frontalière et la problématique des migrants, l'implantation de la « zone franche » et de la manufacture CODEVI, le processus d'élaboration du Plan communal de Développement en 2010, sont des facteurs qui favorisent la dynamique organisationnelle dans la commune.

En 2013, un recensement non exhaustif a donné près de **200 organisations de la société civile** (OSC) et des **organisations communautaires de base** (OCB) de divers types dans la commune. Ces OSC/OCB interviennent dans les secteurs divers allant de la défense et la protection des droits des migrants haïtiens, en passant par le développement ou le renforcement des relations entre Haïti (Ouanaminthe) et la République dominicaine (Dajabón) jusqu'au développement socio-économique des communautés à la faveur notamment de la mise en œuvre du Projet de Développement communautaire et participatif (PRODEP) mis en œuvre par le CECI (Centre canadien de Coopération internationale) dans la commune.

À Ouanaminthe aussi, il existe certaines **ONG locales** (Ouanaminthe Belle, Ouanaminthe Propre, CLES, Solidarité frontalière, etc.) qui travaillent dans les secteurs du **développement social** de la commune. Il faut dire que certaines de ces ONG dites locales mettent en œuvre de projets importants dans la commune. D'autres ONG nationales et internationales y interviennent aussi.

Le processus d'élaboration du Plan communal de Développement en 2010 a conduit à la formation d'un **comité de suivi et d'évaluation** de la mise en œuvre du **PCD**. Ce comité est formé de professionnels (hommes et femmes) originaires ou résidents de la commune qui veulent apporter leur contribution technique au développement de leur commune

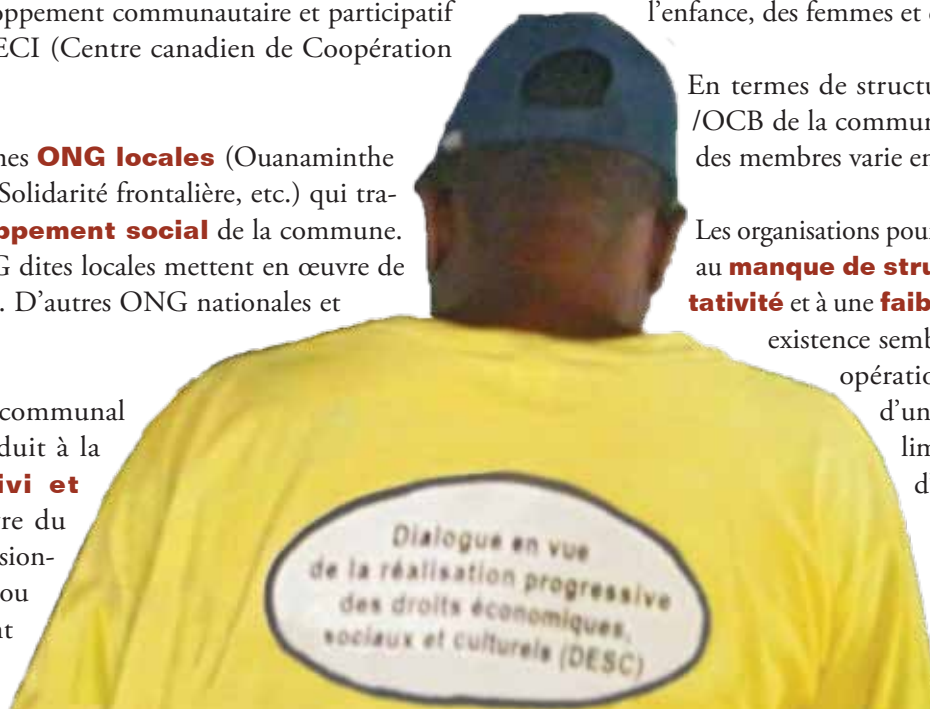
et qui viennent en appui aux autorités communales pour le respect et la mise en œuvre du PCD.

L'ensemble des informations révèlent que les OSC/OCB sont formées par suite d'initiatives collectives pour donner une réponse aux besoins identifiés dans leur communauté. L'esprit associatif qui devrait être le guide de l'organisation semble être ignoré des membres fondateurs. On constate que les dirigeants d'une OSC se placent individuellement pour toute forme d'appui en direction de l'organisation et concentrent à leur niveau toute information pouvant être profitable aux autres membres. Bon nombre des OSC/OCB de la commune de Ouanaminthe choisissent de cibler des aspects plus spécifiques comme combattre la violence faite aux femmes et encadrement des enfants. Elles ont également l'objectif de lutter contre la pauvreté pour changer les conditions de vie de l'enfance, des femmes et des jeunes filles.

En termes de structuration, la grande majorité des OSC /OCB de la commune ont un comité directeur, le nombre des membres varie entre 3 à 15.

Les organisations pour la plupart extériorisent les carences liées au **manque de structuration**, au **déficit de représentativité** et à une **faible** capacité dans la **gouvernance**. Leur existence semble liée au financement extérieur. Leur opérationnalité correspond à la disponibilité d'un financement pour une activité donnée, limitée dans le temps, jusqu'à l'obtention d'une nouvelle opportunité.

La plupart des OSC/OCB de la commune de Ouanaminthe évoquent des cadres comme ressources; elles citent des juristes, des médecins, des infirmières, des professeurs.



L'une des faiblesses des organisations de la société civile réside dans l'**absence d'objectifs** précis et réalistes, il en découle de la difficulté à cibler à la fois leurs secteurs d'intervention et leurs bénéficiaires directs. La plupart exécutent des activités qui ne rentrent pas dans leur secteur d'intervention. Il semblerait que les interventions sont en fonction des objectifs du bailleur ou de l'opportunité à saisir, et non de leur mission. Les informations montrent qu'il y a un manque d'action à travers une stratégie cohérente d'intervention et une approche tournée vers les résultats. Il n'y pas de méthode d'évaluation interne et externe, les acteurs sociaux semblent ne pas comprendre le besoin de faire le suivi des activités en cours. Les OSC manifestent un grand besoin d'avoir une organisation mieux structurée, plus opérationnelle. Leur désir est d'avoir des **formations** dans tous les domaines possibles, mais les plus relatées concernent le leadership et l'organisation interne. L'un de leurs soucis est de savoir comment obtenir un financement pour leur fonctionnement.

Les acteurs expliquent qu'il devient difficile de travailler dans un seul champ, quand on est à la recherche de fonds. Ils sont obligés d'accéder aux conditions des bailleurs qui acceptent de donner un peu de financement. Les organisations de la société civile rencontrent des **contraintes** à se **spécialiser** dans un **domaine** bien déterminé.

Aussi, les OSC tant formelles que non formelles ont compris le besoin de travailler ensemble pour atteindre des objectifs. Elles signalent que certaines institutions donnent de l'argent pour une activité bien définie, il devient difficile de faire une mise en

commun avec d'autres organisations d'une même section communale suivant l'opinion des acteurs. Les OSC n'ont pas l'habitude de travailler ensemble, elles restent enclavées dans leurs actions.

Pour les relations de travail entre les **OSC/OCB** et les autorités locales, il y a lieu de conclure qu'en général, les organisations de base dans les **sections**



communales rurales sont **plus proches** des **autorités locales** (CASEC, ASEC) dont, en général, ces derniers sont issus que celles des organisations évoluant dans les zones urbaines de la commune avec le conseil ou la commission communale. Le cas du comité de suivi de la mise en œuvre du PCD constitué à la faveur du processus d'élaboration du PCD en est une exception. Encore,

faut-il se questionner sur son opérationnalisation et ses résultats.

Récemment, la mairie de Ounaminthe a pris l'initiative de mettre en place un **comité communal de participation citoyenne** à la suite d'un processus de concertation et d'échanges entre les divers secteurs et acteurs socio-économiques de la commune. Ce comité est composé de représentants de divers secteurs tels l'agriculture, les ONG locales et internationales, la presse, les syndicats, l'éducation, l'environnement, la santé, le secteur privé des affaires, les femmes, les handicapés, etc. Au total, 35 représentants sectoriels forment cette structure qui doit travailler aux côtés de la Mairie pour la promotion de la transparence et de la bonne gouvernance de la commune en vue d'améliorer la fourniture des services publics communaux tant en quantité qu'en qualité à la population.

En ce qui concerne les services déconcentrés de l'État, on retrouve à Ounaminthe un commissariat de la PNH appuyé d'un détachement de la MINUSTAH; un tribunal de paix relevant du ministère de la Justice; un bureau agricole communal (BAC) et le service de Quarantaine, relevant du MARND; un bureau du district scolaire (BDS) relevant du MENFP; la Direction régionale des Affaires sociales relevant du MAST; l'Administration générale des Douanes (AGD), le Bureau postal, l'Office national d'Assurances (ONA) et l'annexe de la Direction générale des Impôts, relevant du MEF; l'EDH et le CAEP (DINEPA) relevant du MTPTC; le Bureau de l'Immigration et l'Office national de la Migration, relevant du MICT.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNE

La branche d'**activité dominante** de la majeure partie de la population demeure le **commerce** (tous types de produits primaires et manufacturés confondus). On compte quelques grandes entreprises commerciales spécialisées dans le secteur **pétrolier**, la vente de **matériaux de construction** et la vente de **bois**. Par ailleurs, le secteur des services ne cesse de croître avec des restaurants, des salons de coiffure, des blanchisseries, des hôtels et des motels, etc. La vie économique est animée par trois marchés, des supermarchés et des boutiques, quatre banques commerciales et des dizaines d'institutions financières de microcrédit.

Les lundis et vendredis, le **marché** frontalier de Dajabón est ouvert et des milliers de petits et grands commerçants haïtiens y vont faire leurs achats, qui seront transbordés à bord de brouettes, moto-taxis, taptaps et camions de tous ordres, dans une cohue quasi indescriptible. Des milliers de sacs de ciment, des centaines de tonnes de fer, des dizaines de containers de spaghettis et autres produits alimentaires traversent aussi la frontière chaque mois. Ce **commerce** à sens unique **ne rapporte** presque **rien** à l'**administration municipale**.

La **seconde activité** en termes d'importance dans la commune est l'**agriculture**. Plusieurs exploitations agricoles de petites superficies sont exploitées pour diverses cultures (la banane, la patate douce, la tomate, le chou, l'aubergine, la canne à sucre, le maïs et plusieurs types d'haricots) et constituait dans le passé la principale source de revenus des habitants des sections communales. Alors que cette région fut longtemps considérée comme l'un des « greniers » de l'arrière-pays, l'agriculture et l'élevage y représentent de nos jours des activités secondaires. L'élevage libre semble dominer et comprend de bovins, caprins, porcins, ovins, équins et volailles. Une petite industrie apicole



Des commerces informels en-haut, une institution de microcrédit et une banque commerciale en-bas .





existe également à travers la commune, mais est en net déclin, de par, entre autres, l'abattage des arbres mellifères (campêches, manguiers, avocatiers, etc.) pour la production du charbon. Une petite unité de Lèt Agogo y transforme aussi les produits laitiers.

En somme, l'**absence** d'une véritable politique de **promotion agricole** et d'un **cadre institutionnel** adéquat, d'assistance technique, la faiblesse du réseau d'irrigation en place (sur 1000 hectares de terres irrigables, seuls 130 hectares sont desservis, dont 65 dans la section communale de Haut-Maribahoux), expliquent la **chute** de la **production agricole** locale. En ce qui concerne les terres du Domaine de l'État, les documents concernant le foncier de Ouanaminthe sont détenus par la Direction générale des Impôts. Leur gestion, manquant de transparence, s'appuie sur un système d'affermage, et le temps d'acquisition d'un terrain est long et difficilement estimable. Au niveau des incidences sur le foncier, le rôle d'agent de développement de la Mairie se limite ainsi pour l'instant à l'octroi de patentes et à celui, occasionnel, des permis de construction.

D'autre part, les **carrières de sable** et de roches sont exploitées de manière plus ou moins **anarchique** à travers la commune (le long des rivières Massacre, Lamatrie, Petite Rivière, à Jassa, Canari, etc.), entraînant la déstabilisation des berges,

l'érosion, des éboulements et des inondations dans la ville, et mettant parfois en danger les ouvrages d'art comme les ponts. Signalons aussi l'exploitation aurifère à petite échelle, comme à la section communale d'Acul-des-Pins.

Depuis 2003, une zone franche s'est établie à l'habitation Pittobert, sur une superficie d'environ 80 hectares : la CODEVI S. A., spécialisée dans la confection de vêtements (jeans et t-shirts), y emploie actuellement environ 6 000 employés, dont 70 % de femmes.

Il existe également dans la commune de petites unités de transformation de céréales, de légumineuses et une unité spéciale de transformation de produits laitiers et d'autres unités de transformation, des boulangeries et une entreprise de nettoyage à sec. On enregistre également des usines à glace et de production d'eau potable.

La commune de Ouanaminthe dispose de très peu de sites touristiques de grande affluence à l'image des communes de Limonade, Quartier Morin et Cap-Haïtien. Cependant, les **sauts d'eau de Cana et d'Acul-des-Pins** constituent des sites à **valoriser** à des fins touristiques. Des visiteurs nationaux se rendent à la commune en grand nombre lors des fêtes patronales de la ville et certaine sections communales.

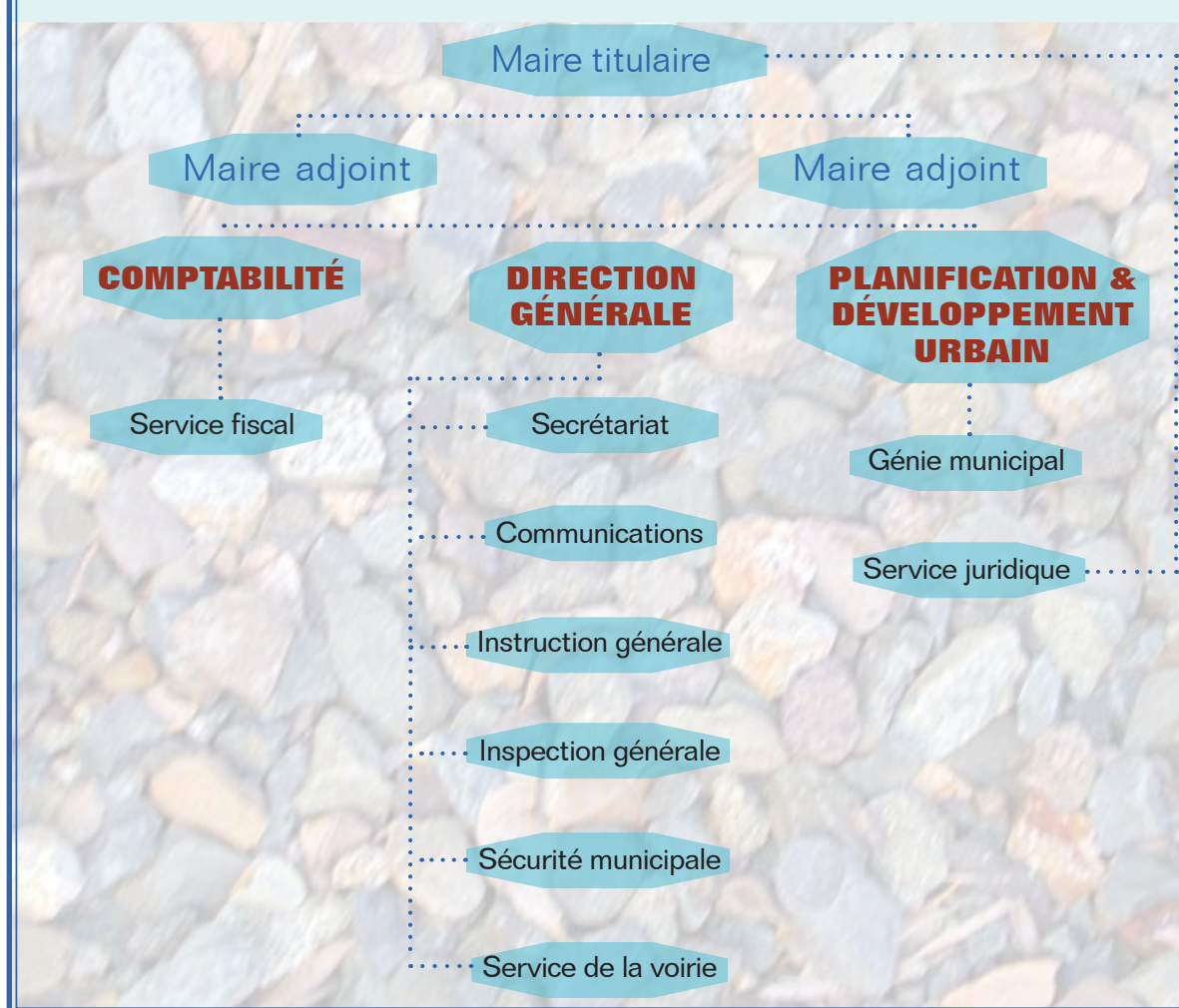
◀ Des carrières de sable et de roches sont exploitées le long des rivières de la commune.

PRÉSENTATION SOMMAIRE DE L'ÉTAT DES SERVICES MUNICIPAUX

L'ORGANIGRAMME ACTUEL DE LA MAIRIE

La commune de Ouanaminthe s'étend sur la ville et les sections communales de Haut-Maribahoux, Acul-des-Pins, Savane-Longue, Savane-au-Lait et Gens-de-Nantes. Elle comporte quelques 21 localités différentes reconnues. L'administration municipale s'appuie actuellement sur quelques 83 employés, y compris les membres du Conseil municipal. L'organigramme de la Mairie est basé sur le modèle le plus simple parmi les trois suggérés au niveau national par le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales. Il présente en premier lieu le Conseil municipal appuyé par un service juridique. La Direction générale chevauche 6 services administratifs et techniques de base (Secrétariat, Communications, Instruction générale, Inspection générale, Sécurité et Voirie). La Direction de la Comptabilité supervise le service fiscal, tandis que la Direction de la Planification et du Développement urbain supervise le service du génie municipal.

FIGURE 1 > ORGANIGRAMME DE LA MAIRIE DE OUANAMINTHE



BRÈVE PRÉSENTATION DE LA SITUATION ACTUELLE DES DIRECTIONS ET SERVICES DE LA MAIRIE

L'administration communale de Ouanaminthe a réalisé un **diagnostic des fonctions effectives** de la **Mairie** (en distinction aux directions et services figurant dans l'organigramme). Les résultats de cette évaluation des capacités fonctionnelles de l'organisation dans ses fonctions principales sont présentés suivant quatre critères : 1) **compétences du personnel et capacités organisationnelles**, 2) **politique/procédures**, 3) **outils technologiques** et systèmes standards et 4) **engagement citoyen**.

Le diagnostic a été réalisé sur trois fonctions principales de la mairie de Ouanaminthe, s'appuyant en partie sur les directions formelles existant au sein de la Mairie, mais regroupant les divers services existants : (1) **affaires administratives et financières**; (2) **ressources fiscales**; (3) **planification et développement urbain**. Cette première étape de diagnostic fournit ainsi une idée partagée de la situation actuelle du niveau de fonctionnement de la mairie de Ouanaminthe.



En ce qui concerne la fonction des **affaires administratives et financières**, les cadres présents ont été unanimes à reconnaître des **faiblesses** tangibles au niveau des **compétences du personnel** et des **procédures administratives** qui devraient être en place au sein de la Mairie. Cette direction aurait ainsi besoin d'un appui ciblé et soutenu afin de renforcer son efficacité. En termes d'engagement citoyen peu de dispositions existent au sein de cette fonction, mais ceci ne représente pas un problème majeur puisque l'ouverture de l'institution municipale envers la communauté, de manière à inviter et susciter l'engagement citoyen dans les affaires publiques locales, est surtout nécessaire au niveau des autres fonctions de la mairie.

La fonction de **finances locales** affiche une performance de base **acceptable** en termes de **compétences**, notamment. Mais il faut tempérer cette première analyse en soulignant la **faiblesse** inhérente de ce service, qui ne s'appuie actuellement que sur deux cadres. Cette fonction institutionnelle de la mairie aurait d'autre part besoin d'**assistance technique** ciblée et soutenue en vue du renforcement et de la **standardisation des systèmes et procédures administratifs** relevant de son champ de responsabilité. Il en est de même en ce qui concerne la mise en place et application d'outils et systèmes reliés aux **technologies de l'information**, afin de moderniser et accroître l'efficacité des services. Enfin, une assistance technique et un soutien ciblé fournis au service de la **fiscalité** devraient viser à accroître les compétences professionnelles des cadres qui y seraient affectés, particulièrement en ce qui a trait aux outils technologiques pouvant être mis à leur disposition à court et moyen terme. En ce qui concerne l'**engagement citoyen**, un **soutien** important serait nécessaire, afin entre autres de permettre la **sensibilisation** de la communauté en ce qui a trait à ses **obligations fiscales**.

Pour la fonction de **planification et de développement urbain**, si un minimum de compétences professionnelles de base existe, toutes les dimensions examinées nécessitent un **appui important** et soutenu.

Force est donc de constater que **toutes** les **fonctions** de base de la Mairie de Ouanaminthe exigeraient un **appui** et une **assistance technique** plus ou moins soutenus.

PRÉSENTATION DES IDÉES DE PROJETS ET FICHES SIGNALÉTIQUES DES PROJETS PRIORITAIRES

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES IDÉES DE PROJETS PROPOSÉES PAR LES ATELIERS

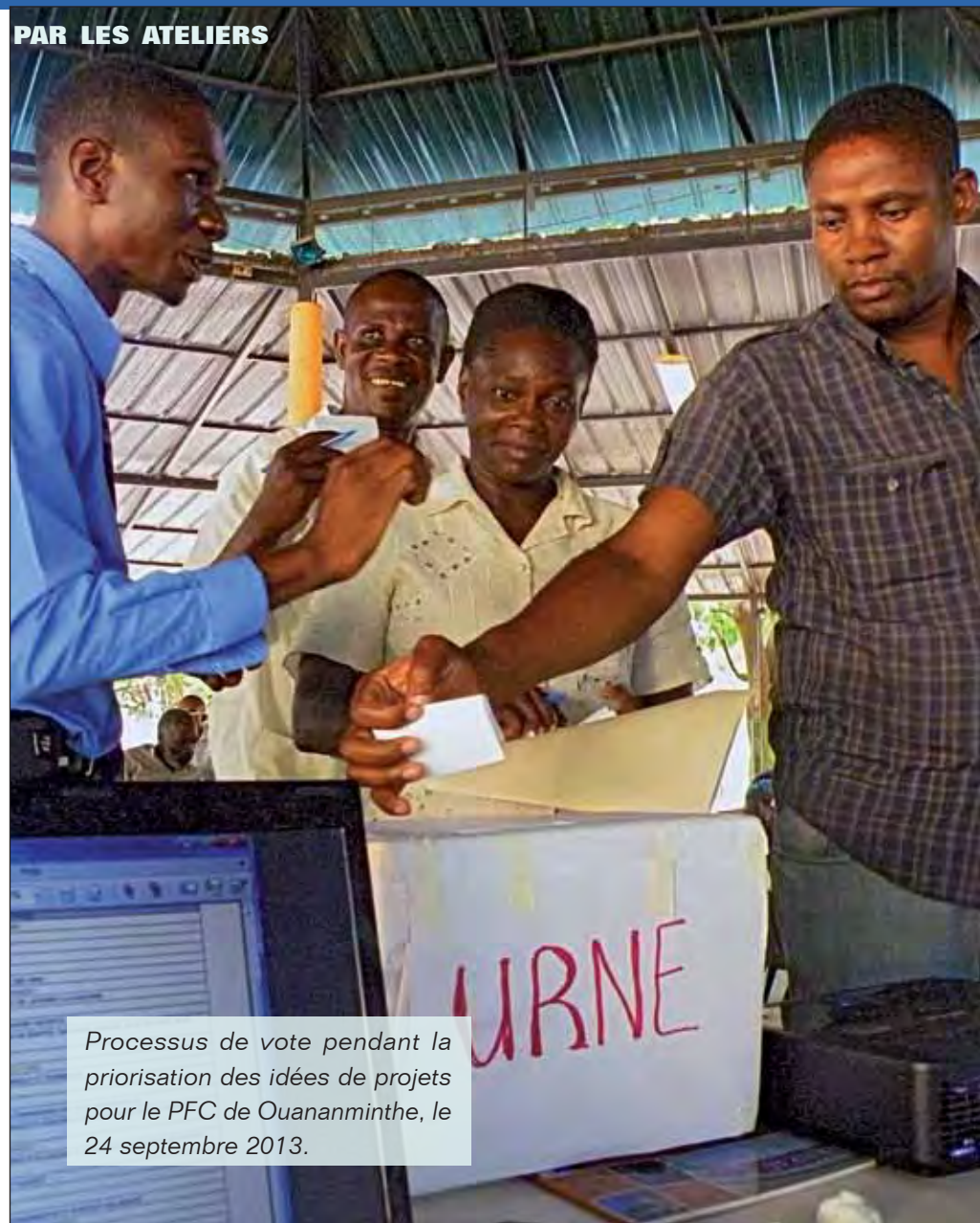
Le PFC de Ouanaminthe est élaboré dans une conjoncture dominée par des indices révélateurs d'une dégradation des conditions de vie, une situation de grande déficience des services sociaux de base et une conjoncture caractérisée par la volonté de l'État central de créer un nouveau pôle de développement économique du couloir Nord–Nord-Est. C'est aussi et surtout la période de mise à exécution du Plan stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) dont les fondements sont, d'une part, la refondation du territoire et de l'économie et, d'autre part, la refondation sociale et institutionnelle. Ce contexte a donc guidé les réflexions des participants dans le choix des projets communaux.

À la date du 24 septembre 2013, 71 personnes d'horizons divers ont pris part aux ateliers conduisant au choix des idées de projets municipaux, au Ouanaminthe Night Club, dans la commune de Ouanaminthe. Après le rappel des objectifs du PFC, de la méthodologie générale et des domaines de compétences de la mairie, les participants ont été invités à travailler en atelier. À partir de la liste des champs de compétences communaux classés en cinq domaines de compétences, l'équipe technique a facilité l'identification par ces participants, de projets d'investissement public prioritaires, à réaliser dans la commune durant les cinq prochaines années.

Cinq ateliers à raison de un par domaine de compétence de la Mairie ont été organisés sur les thématiques suivantes :

- l'économie,
- l'environnement,
- les infrastructures,
- la santé et l'assainissement,
- l'urbanisme.

73 idées de projet ont été identifiées par les participants en fonction des domaines de compétences de la mairie que nous présentons dans le tableau des pages suivantes :



Processus de vote pendant la priorisation des idées de projets pour le PFC de Ouanaminthe, le 24 septembre 2013.

TABLEAU 1 > IDÉES DE PROJETS PAR DOMAINES DE COMPÉTENCES DE LA MUNICIPALITÉ

DOMAINE	COMPÉTENCE COMMUNALE	IDÉES DE PROJET PROPOSÉES
Économique 	Établissement et exécution de plans de lotissement (de terre relevant du domaine communal ou du celui de l'État) et logement.	1> Construction d'un cimetière moderne dans la ville de Ouanaminthe. 2> Identification des terres du domaine public. 3> Réhabilitation des cimetières dans les sections communales.
	Construction de marchés publics.	4> Construction d'un marché moderne à Ouanaminthe. 5> Construction d'un marché moderne à l'Acul-des-Pins. 6> Réhabilitation des marchés de Baptiste et de Haut-Maribahoux. 7> Construction d'un marché à Manquette.
	Construction d'abattoirs publics.	8> Construction d'un abattoir à l'Acul-des-Pins. 9> Réhabilitation de l'abattoir de Ouanaminthe. 10> Construction d'un abattoir à Haut-Maribahoux.
	Construction et entretien des sites des gares routières.	11> Réhabilitation de la gare routière de Ouanaminthe. 12> Identification et structuration des aires de stationnement à Baptiste et à l'Acul-des-Pins.
	Construction et gestion des infrastructures culturelles, sportives, archives communales musées et bibliothèques communaux, sites et monuments historiques ; promotion d'activités culturelles, sportives et de jeunesse.	13> Valorisation du site touristique du saut-d'eau Jassa à l'Acul-des-Pins. 14> Construction d'un centre artisanal. 15> Construction d'un complexe de loisirs. 16> Construction d'une bibliothèque communale.



Le marché de Ouanaminthe bouillonnant d'activités commerciales.

Une des idées de projets est l'identification de zones réservées pour des forêts communales.

DOMAINE	COMPÉTENCE COMMUNALE	IDÉES DE PROJET PROPOSÉES
Environnement 	Construction d'infrastructures d'assainissement.	17> Construction de toilettes dans les lieux publics et de latrines à Gaillard. 18> Création d'espaces verts dans les sections et le centre-ville. 19> Conservation de sols à Gens-de-Nantes, Savane-Longue, l'Acul-des-Pins, Baja, Savane-au-Lait. 20> Curage et drainage des canaux de Petite Rivière. 21> Jonction des canaux de Calvaire à ceux de la rue de la Liberté pour la continuité du réseau hydraulique.
	Enlèvement des déchets solides résidentiels et commerciaux.	22> Renforcement des capacités techniques du service de voirie. 23> Définition et mise en place d'un plan de collecte des déchets.
	Établissement et gestion des décharges municipales.	24> Construction d'un site de décharge et de recyclage des déchets à Morne Kas, à Savane-Longue ou à toutes les deux localités.
	Délivrance d'autorisations de coupe d'arbres sur le territoire communal.	25> Identification et déclaration des zones réservées pour la construction de forêts communales.

DOMAINE	COMPÉTENCE COMMUNALE	IDÉES DE PROJET PROPOSÉES
Infrastructures 	Construction et entretien de rues.	26> Construction de routes principales à l'intérieur des cinq sections communales. 27> Réhabilitation des routes principales et secondaires de Ouanaminthe. 28> Drainage de la ville de Ouanaminthe contre les crues des rivières Massacre, Ti Rivière et Canari.
	Construction des places publiques et d'espaces de loisir (stades, piscines, etc.).	29> Construction d'une place publique dans la section communale de Haut-Maribahoux. 30> Construction d'une piscine municipale. 31> Construction d'une place publique. 32> Construction d'un terrain de football. 33> Construction d'un parc de jeux pour enfants.
	Localisation et construction d'écoles communales, écoles secondaires publiques, lycées, centres de formation technique et professionnelle.	34> Construction d'un centre de formation technique et professionnelle à Ouanaminthe. 35> Construction d'une bibliothèque communale. 36> Construction d'un centre d'accompagnement et de formation pour les femmes à vocation d'abri provisoire. 37> Construction d'un centre d'art ménager pour les jeunes filles.
	Mise en place et gestion d'asiles communaux, d'orphelinats publics et de centres de rééducation de jeunes.	38> Construction d'un asile communal. 39> Construction d'un orphelinat. 40> Construction d'un centre d'hébergement en cas de catastrophes naturelles.

DOMAINE	COMPÉTENCE COMMUNALE	IDÉES DE PROJET PROPOSÉES
Santé et assainissement 	Construction de centres de santé ou de centres materno-infantiles	41> Renforcement et normalisation des établissements de santé de Savane-Longue, l'Acul-des-Pins, Gens-de-Nantes et Savane-au-Lait. 42> Construction d'un centre de santé materno-infantile à Jean-Rabel.
	Contrôle de la qualité de l'eau.	43> Mise en place d'un bureau de contrôle de la qualité de l'eau. 44> Sensibilisation de la population sur les méthodes de traitement de l'eau. 45> Distribution de matériels et de kits pour le traitement et la conservation de l'eau de boisson.
	Adduction d'eau, construction de puits et de fontaines publiques.	46> Réhabilitation et extension du système d'adduction d'eau de Gens-de-Nantes (Savane-Longue). 47> Étude pour la protection et le captage des sources de Savane-Longue. 48> Forage de puits et installation de pompes à Djout, Chwazey, Dosmon, Morne Koukou, Marinette, Bedou, Fontaine, Akajou, Sans, Laflè, Lamatri et l'Acul-des-Pins. 49> Construction de fontaines et de kiosques publics pour la consommation d'eau et le lavage des mains. 50> Construction de complexes de lavoirs et de douches publics.
	Inspection de la date d'expiration des médicaments et des produits alimentaires.	51> Formation et équipement d'inspecteurs des centres de distribution et de vente des médicaments et des produits alimentaires. 52> Sensibilisation de la population sur la consommation de médicaments et de produits alimentaires de qualité.
	Mise en place du service d'hygiène et de police sanitaire.	53> Renforcement du service d'hygiène et de la police sanitaire de la mairie de Ouanaminthe. 54> Construction de latrines domiciliaires et publiques au niveau des quartiers les plus vulnérables de la commune de Ouanaminthe. 55> Sensibilisation de la population sur l'hygiène publique et l'assainissement.

DOMAINE	COMPÉTENCE COMMUNALE	IDÉES DE PROJET PROPOSÉES
Urbanisme 	Éclairage des rues et des places publiques.	56> Augmentation de la capacité de l'électricité de la commune de Ouanaminthe. 57> Réévaluation des caractéristiques techniques du système d'éclairage et renforcement de la sécurité au niveau de la commune de Ouanaminthe. 58> Extension du système d'éclairage au niveau des sections communales par des lampadaires.
	Embellissement de la ville.	59> Construction d'un complexe culturel avec auditorium. 60> Définition d'un plan architectural d'amélioration du paysage urbain des axes routiers majeurs de toute la commune de Ouanaminthe, avec rénovation de façade, parc de jeux ou d'attraction, espaces verts... 61> Désenclavement du centre-ville et alignement des façades. 62> Jonction des voies rue Liberté prolongée et avenue Ti Laurier. 63> Relocalisation de l'abattoir communal. 64> Construction de routes de liaison intercommunale. 65> Définition d'un plan de zonage communal à Ouanaminthe. 66> Élaboration d'un plan directeur d'urbanisation. 67> Marquage des portes d'entrée et de sortie de la ville de Ouanaminthe.
	Réglementation de la circulation urbaine.	68> Montage d'un système de sécurité et surveillance au niveau du transport en commun. 69> Sensibilisation sur le comportement des managers et des chauffeurs. 70> Signalisation routière (verticale et horizontale). 71> Délimitation des sections-communales.
	Adresse (numérotage des maisons et identification des rues).	72> Identification des rues. 73> Numérotage des maisons.

27 idées de projet ont été sélectionnées par les différents ateliers sur un total de 73 identifiées, sur la base des critères tels que la déficience des services publics, la pertinence des projets et le degré de priorité. Les groupes ont identifié et classé des idées de projets prioritaires pour chacun des domaines de compétences de la municipalité.

Le tableau qui suit dresse la liste complète des 27 projets prioritaires sélectionnés par les participants au niveau des ateliers thématiques lors de la phase d'identification et de hiérarchisation des projets d'investissement public. Ce tableau traduit l'attente de la population de la commune par rapport aux compétences de la mairie en matière d'équipements et de services publics.

TABLEAU 2> LISTE DES 27 PROJETS PRIORITAIRES

DOMAINE	IDÉES DE PROJET
É c o n o m i e 	1> Réhabilitation de la gare routière de Ouanaminthe. 2> Construction d'un marché moderne à Ouanaminthe. 3> Construction d'un marché moderne à l'Acul-des-Pins. 4> Construction d'un centre artisanal. 5> Valorisation du site touristique du saut d'eau à l'Acul-des-Pins.
Environnement 	6> Construction de toilettes dans les lieux publics et les quartiers vulnérables. 7> Création d'espaces verts dans les sections communales et le centre-ville. 8> Construction d'un site de décharge et de recyclage des déchets à Morne Kas ou à Savane-Longue. 9> Conservation de sols à Gens-de-Nantes, Savane-Longue, Acul-des-Pins, Baja et Savane-au-Lait. 10> Identification des zones réservées pour l'implantation de forêts communales.
Infrastructures 	11> Construction d'un centre d'accompagnement et de formation pour les femmes à vocation d'abri provisoire. 12> Construction d'un parc de jeux pour enfants. 13> Construction d'un centre de formation technique et professionnelle. 14> Construction d'une place publique dans la section communale de Haut-Maribahoux. 15> Aménagement de routes dans les sections communales et construction des ponts sur les rivières Canari et Gens-de-Nantes. 16> Construction d'un pont sur la rivière Canari, dans la commune de Ouanaminthe. 17> Construction d'un pont sur la rivière Gens-de-Nantes, dans la commune de Ouanaminthe.
U r b a n i s m e 	18> Réévaluation, sécurisation et renforcement du système d'éclairage communal. 19> Désenclavement du centre-ville et alignement des façades. 20> Délimitation des sections communales. 21> Identification des rues. 22> Définir un plan de zonage pour la commune de Ouanaminthe.

**Santé et
assainissement**



- 23>** Construction d'un centre de santé materno-infantile à Jean-Rabel.
- 24>** Mise en place d'un bureau de contrôle de la qualité de l'eau.
- 25>** Réhabilitation et extension du système d'adduction d'eau de Gens-de-Nantes (Savane-Longue).
- 26>** Renforcement du service d'hygiène et de la police sanitaire de la mairie de Ouanaminthe.
- 27>** Sensibilisation de la population sur la consommation de médicaments et de produits alimentaires de qualité.

Après les débats et les commentaires, les participants ont procédé à la hiérarchisation des idées de projets. Ainsi, les 14 projets ayant reçu le plus de votes ont été retenus comme étant les plus prioritaires. Nous présentons ici les fiches signalétiques de ces projets.

Le contrôle de la qualité de l'eau est essentiel pour le bien-être de la population.





1 > Construction d'un centre de santé materno-infantile à Jean-Rabel

LOCALISATION



Le centre de santé materno-infantile sera localisé à Jean-Rabel au niveau de la deuxième section, l'Acul-des-Pins, de la commune de Ouanaminthe dans le département du Nord-Est.

COÛT ESTIMATIF DU PROJET



26377 000 goudes

JUSTIFICATION



Aucun établissement de santé n'est localisé à Jean-Rabel. Il est quasiment séparé du reste de la commune à cause d'une rivière infranchissable qui l'isole complètement lors des mauvais temps entraînant de fortes crues. La configuration géographique de la zone érige des barrières naturelles dressées contre la circulation des habitants et entraîne d'énormes défis à la prestation de soins de santé de base.

Les besoins en soins de santé se font donc de plus en plus sentir pour cette population ayant un taux de croissance annuelle de 4 % (CO_Inventaire_IHSI_2007). Cette urgence en prestations de soins de santé est d'autant plus pressante pour les femmes, qui représentent 53 % de la population globale, dont 39 % ont l'âge de procréer et nécessitent des soins de santé de nature obstétricale

et gynécologique spécifiques (EMMUS_V_2012, page 70). En conséquence, ces soins sont aussi et nécessairement pédiatriques.

De plus, les mères de Jean-Rabel, comme toutes celles du milieu rural, ont une activité génésique supérieure à celles en milieu urbain. Elles donnent naissance à 1,9 enfants de plus que celles du milieu urbain (EMMUS_V_2012, page 67). À l'instar des autres femmes du Nord-Est, leur indice synthétique de fécondité (ISF) est plus de 4 enfants par femme. Par conséquent, les besoins en soins maternels et infantiles s'y font donc beaucoup plus sentir. Et justement, on constate que le pourcentage de femmes de la zone dont l'accouchement s'est déroulé dans un établissement de santé reste très faible, soit 37 % (EMMUS_V, page 128).

RÉSULTATS ATTENDUS



- Le centre de santé de Jean-Rabel est construit avec des services de maternité et de pédiatrie structurés, fonctionnels assurant la prestation de soins de qualité à la population de l'Acul-des-Pins et des agglomérations avoisinantes.
- Quatre « Kay Fanm » avec dortoirs satellites desservant les clubs de mères, les femmes victimes de violence et autres activités de santé sont construites.
- Un laboratoire d'analyses médicales moderne est fonctionnel.
- Des équipements et médicaments sont disponibles et recyclés pour répondre aux besoins des bénéficiaires.
- Le nombre de cas de décès liés à la maternité, aux maladies de l'enfance, aux épidémies ainsi que le nombre de complications obstétricales et néonatales liés à l'inaccessibilité aux soins de santé de base, sont diminués de 30 %, dans 6 ans, au niveau de la commune de Ouanaminthe.

La prestation de soins de santé materno-infantil est une urgence à Jean-Rabel, section isolée du reste de la commune par sa configuration géographique.

2> Mise en place d'un bureau de contrôle de la qualité de l'eau et de promotion de l'assainissement dans la commune de Ouanaminthe

LOCALISATION



Le bureau de contrôle de la qualité de l'eau sera situé au niveau de la mairie de la commune de Ouanaminthe.

COÛT ESTIMATIF DU PROJET



3973450 gourdes

JUSTIFICATION



La ville de Ouanaminthe compte uniquement **125 prises domiciliaires** connectées à l'unique infrastructure d'**adduction d'eau** de la commune (PCD Ouanaminthe, page 37). Cette situation est très proche des statistiques nationales estimant que près de 93 % de la population n'ont **pas accès à l'eau de proximité**. Ce qui fait qu'environ 8 % seulement des ménages disposent de l'eau sur place, 58 % doivent se déplacer moins de 30 minutes pour s'approvisionner en eau et 34 % plus de 30 minutes (EMMUS V, page 12).

De plus, le centre-ville compte seulement 35 pompes à bras pour une population urbaine croissante estimée à plus de 60 000 habitants, depuis 2010 (sources : Solidarité sans Frontières et IHSI/DSDS, *Tendances et perspectives de la population d'Haïti 2010-2015*). Dans les sections communales, les résidents s'alimentent indifféremment au niveau des pompes à bras, des fontaines, des sources captées ou des rivières. En effet, 51 % des ménages du milieu rural et 35 % de la population globale s'approvisionnent en eau de boisson à une source non améliorée (EMMUS V, page 12).

Selon la même source, 32 % des ménages ne traitent pas l'eau de boisson. Elle varie de 24 % en milieu rural à 42 % en milieu urbain. Trois usines produisent de l'eau traitée dont une la commercialise embouteillée ou en sachets. Cependant, aucune instance officielle ne contrôle régulièrement et systématiquement la qualité de l'eau, quel que soit sa provenance. Les conséquences d'une telle situation partent d'une hausse de l'incidence de l'épidémie du choléra à l'augmentation de la mortalité infantile due aux maladies diarrhéiques. S'ajoutent à la liste les maladies d'origine hydrique dont les gastro-entérites, les dysenteries, la typhoïde, les parasitoses intestinales, les maladies ophtalmiques, certaines infections génito-urinaires et des pathologies dermatologiques.

RÉSULTATS ATTENDUS



- Les réglementations sur le contrôle de la qualité de l'eau de boisson et de toilette seront établies, publiées et respectées.
- Les infrastructures et les aménagements des systèmes de distribution, d'embouteillage et de vente d'eau des secteurs public et privé seront inspectés, maintenus, entretenus et équipés. Les bonnes pratiques sur l'usage de l'eau et le respect des principes d'assainissement seront répandus, connus et cultivés.
- Le nombre de cas de maladies liées à la consommation et l'utilisation de l'eau, particulièrement les gastro-entérites comme le choléra, les infections génitales et les maladies de la peau, rapporté par les centres de santé diminuera de 45 %, 3 ans après le début du projet.



3> Renforcement du service d'hygiène et de la police sanitaire à Ouanaminthe

LOCALISATION



Le service d'hygiène et de police sanitaire sera situé dans la commune de Ouanaminthe.

COÛT ESTIMATIF DU PROJET



8 137 700 gourdes

JUSTIFICATION



À l'instar du reste du pays, depuis plus de 3 décennies, la commune de Ouanaminthe fait face à la désintégration des institutions gardiennes des conditions de vie et protectrices du respect des normes d'hygiène publique, en particulier celles liées à l'alimentation et à l'assainissement. À Ouanaminthe, il n'y a plus de contrôle de la qualité des produits des abattoirs, des denrées alimentaires, des médicaments, hormis le lait de vache, respectivement dans les marchés, les magasins, les supermarchés et les pharmacies. Il s'ensuit une absence totale de visites d'inspection des centres d'écoulement de médicaments et de denrées alimentaires, la non-divulgaration des normes et procédures de vente des produits, le non-respect de la réglementation sanitaire et le manque d'application de la législation.

De ce fait, on assiste à de mauvaises pratiques dans la vente des denrées alimentaires, le manque de conditionnement des produits d'abattage, la consommation de produits alimentaires de mauvaise qualité et d'aliments avariés. Par ailleurs, il y a un

désordre généralisé dans le secteur des produits pharmaceutiques. Le nombre de marchands ambulants de médicaments dans les rues augmente considérablement. L'utilisation de médicaments expirés et la vente de produits périmés devient monnaie courante. À cela s'ajoute la pratique illicite de falsification des dates de péremption des denrées alimentaires et des médicaments.

De plus, l'exode rural massif, la croissance démographique rapide de la population urbaine qui augmente à un rythme effréné de 21 % l'an ainsi que la forte migration de populations vers la zone franche ont favorisé l'émergence de bidonvilles (PCD, page 18 /IHSI_DSIDS). La plupart des nouveaux quartiers de la ville ne sont pas drainés, hormis le centre-ville. Les mares, les latrines et les points d'eau stagnante ne sont plus fumigés, ni aspergés. Ce phénomène s'observe dans plus de 20 banlieues et les populations les plus touchées habitent les cités Gaillard, Gracia, Planto, Don, Palissade, Féfé, Lekipay, Lumière et le village des Oliviers. Il en résulte, comme corollaire, de mauvaises conditions environnementales portant atteinte à la qualité de vie et à la santé de la population comme la multiplication des dépôts sauvages, le péril fécal, l'absence de services sanitaires publics, l'insalubrité et des taux élevés de maladies liées aux mauvaises conditions de vie, la détérioration des conditions d'hygiène et la précarité des services d'assainissement.

RÉSULTATS ATTENDUS



- Le service d'inspection sanitaire de la commune est renforcé.
- Les bureaux des services sont bien équipés.
- Le corps d'officiers de santé et celui des policiers sanitaires sont organisés et opérationnels. Les réglementations sur la consommation seront publiées et respectées.
- Les centres de produits de consommation seront inspectés.
- La population est sensibilisée, informée et formée.
- Le nombre de cas de maladies liées aux mauvaises conditions d'hygiène et d'assainissement sera diminué de 55 % 3 ans après le début du projet.



4> Valorisation du site touristique du saut d'eau Jassa à Bathary dans la 2^e section communale de l'Acul-des-Pins de la commune de Ouanaminthe

LOCALISATION :

Le projet sera réalisé à Bathary dans la 2^e section communale d'Acul-des-Pins de la commune de Ouanaminthe.

COÛT ESTIMATIF DU PROJET

8310000 gourdes

JUSTIFICATION

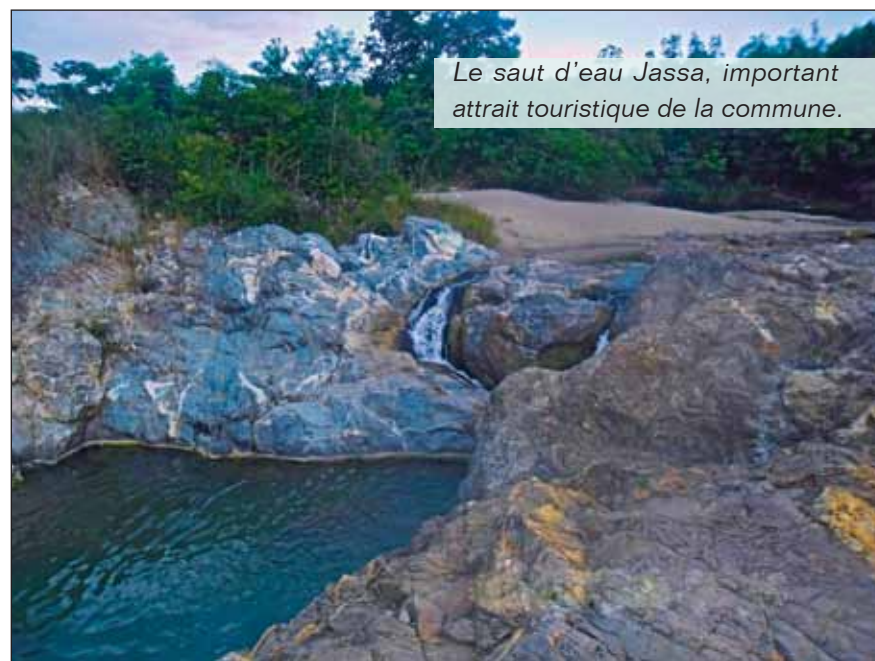
Le saut d'eau Jassa est un important attrait touristique pour les habitants de la deuxième section communale de Ouanaminthe, qui pendant la fête patronale (Notre-Dame de l'Assomption, le 15 août) attire, chaque année, des milliers de pèlerins et de festivaliers venus des quatre coins du pays et de la diaspora. Elle est aussi un centre récréatif très prisé, pendant ce moment et particulièrement durant les vacances d'été.

Cependant, de nombreuses contraintes et goulots d'étranglements entravent le développement de ce secteur dans la commune. Il y a lieu de citer entre autres : les problèmes d'aménagement des sites et des circuits touristiques, les problèmes de gestion des sites naturels et des lagons, de formation des populations locales, de manque de leadership des autorités locales et des organisations de la société civile et de services.

Ainsi, un projet d'exploitation ou de valorisation de ce site à des fins touristiques, récréatives ou aquicoles serait profitable aux populations qui, outre d'une aire de détente, y trouveraient des opportunités de développer des activités génératrices de revenus pour améliorer de façon durable leur conditions de vie et aura des avantages de bien-être social considérables, dont la préservation de l'écosystème aquatique et un environnement propre et salubre de la zone.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Le site touristique du saut d'eau Jassa est aménagé et réhabilité.
- Les infrastructures routières sont réhabilitées et entretenues.
- L'écosystème aquatique et l'environnement du site sont protégés.
- Une campagne de sensibilisation et de promotion auprès des acteurs de la société civile autour du projet et du potentiel touristique du site du saut d'eau est mise en place.
- Des activités touristiques saisonnières différenciées et rentables sont développées.
- Des associations à vocation socioculturelle et touristique sont formées et encadrées.
- Des milliers de pèlerins fréquentent régulièrement le site touristique.



5> Construction d'un marché moderne dans le centre-ville de Ouanaminthe

LOCALISATION



Cité Bourgeois et Cité Féfé, ville de Ouanaminthe, département du Nord-Est d'Haïti.

COÛT ESTIMATIF DU PROJET



66 810 000 gourdes

JUSTIFICATION



La commune de Ouanaminthe jouit d'une très grande attractivité commerciale en raison de sa proximité physique avec Dajabón, ville frontalière de la République dominicaine. Toutefois, les infrastructures décentes et compatibles aux exigences de ses intenses activités économiques lui font défaut. Elle dispose certes d'un espace de marché, mais il est mal géré, délabré et surpeuplé de vendeurs relativement à sa capacité d'accueil. De plus, les infrastructures de base (eau, électricité et réseaux de drainage) font défaut à cette structure.

Pour remédier à cette situation, les citoyens, en accord avec l'Administration municipale, proposent de construire un marché de 10 000 m² en s'accentuant particulièrement sur la réalisation des activités suivantes :

- 1> l'**assainissement** et le **terrassement** du site;
- 2> la construction des **superstructures** : des hangars/stands (qui abriteront environ 10 000 places de marché couvertes), des boutiques (qui comprennent chacune des toilettes privatives), des sanitaires communs (plusieurs blocs de toilettes), un local technique et une salle de réunion;
- 3> le pavage, le terrassement et l'**assainissement** des **alentours** (trottoirs et voies d'accès);
- 4> l'aménagement d'un **parking**;
- 5> l'aménagement d'une **voie d'accès** proche du marché pour permettre une meilleure fluidité de la circulation aux alentours du marché;
- 6> l'**électrification** du marché par panneaux solaires.

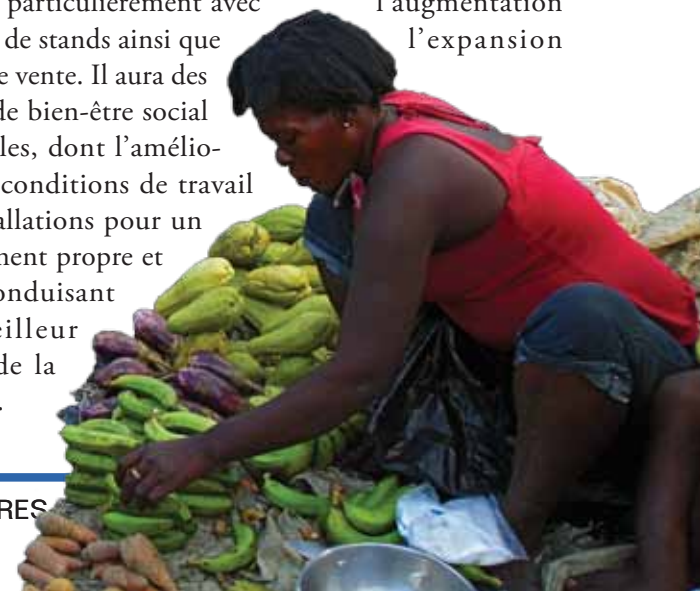
La construction du marché améliorera les conditions d'hygiène, réduira les pertes après récolte, créera des infrastructures pour répondre à la demande. Par exemple, les unités de chambre froide pour la conservation du poisson offriront davantage de débouchés commerciaux entre les zones rurales et le centre-ville, et serviront comme point de vente pour le commerce intra-urbain et transfrontalier, particulièrement en ce qui concerne les produits agricoles.

RÉSULTATS ATTENDUS



- Une infrastructure de marché moderne et de grande capacité d'accueil (environ 10 000 places) est installée dans la commune et est fonctionnelle.
- Les produits agricoles provenant des sections communales sont écoulés plus facilement dans la ville.
- Les infrastructures du marché sont bien entretenues.
- Les normes et les réglementations sont respectées.
- Les recettes fiscales de la commune sont améliorées par la mise en place d'un système de perception efficace et transparente des taxes.

Le projet contribuera énormément à la réduction de la pauvreté en facilitant essentiellement l'augmentation des ressources provenant de l'accroissement des volumes de produits agricoles et des marchandises commercialisées. En particulier, le projet aura une incidence positive sur les revenus et les moyens de subsistance des femmes commerçantes ainsi que les ménages dirigés par des femmes. En outre, le projet créera des emplois rémunérés, particulièrement avec l'augmentation du nombre de stands ainsi que l'expansion des zones de vente. Il aura des avantages de bien-être social considérables, dont l'amélioration des conditions de travail et des installations pour un environnement propre et salubre, conduisant à un meilleur bien-être de la population.





6> Réhabilitation de la gare routière du centre-ville de Ouanaminthe

LOCALISATION



Avenue Soleil, ville de Ouanaminthe

JUSTIFICATION



La commune de Ouanaminthe, située à proximité de la république voisine, a connu ses dernières années une évolution fulgurante tant sur le plan démographique qu'économique. Cette double évolution de la ville est à l'origine de l'émergence d'activités génératrices de revenus assez variées. Aussi, la croissance démographique a-t-elle permis l'extension de la ville, favorisant de plus en plus l'augmentation des moyens et de la demande de transport. Les problèmes de circulation au sein de la ville sont amplifiés par les stationnements anarchiques et par l'inorganisation du mode de transport. Face à ce constat ci-dessus relaté, la nécessité de créer une gare routière répondant aux normes internationales afin de **régulariser le transport en commun** se fait sentir. Et, cette nécessité de construction d'une nouvelle gare routière résulte de la combinaison de plusieurs facteurs :

Sur le plan fonctionnel, la commune fait face à :

- ✗ un encombrement et une **occupation irrationnelle** de l'**espace** du centre-ville en raison du stationnement anarchique des véhicules, causant un impact à effets négatifs sur la ville ;
- ✗ des risques importants d'accidents causés par une **mauvaise planification** de la **circulation** ;
- ✗ un fort taux d'**insalubrité** de la zone causé par la station de bus et le marché ;
- ✗ une absence de moyens d'**identification des destinations** (panneaux indicateurs), orchestrée par la mauvaise organisation de l'activité de transport en commun en général.

Sur le plan de l'offre du service de transport en commun, on déplore le fait que le service s'organise dans un espace ouvert anarchique, sans aucun abri réel pour se protéger contre les intempéries (le soleil et la pluie).

COÛT ESTIMATIF DU PROJET



28 635 000 gourdes

La réalisation de ce projet permettra donc :

- ➔ la diminution des risques d'accident en raison d'une meilleure planification de la circulation ;
- ➔ une occupation plus rationnelle de l'espace centre-ville qui aura un impact assez positif sur la ville ;
- ➔ une meilleure identification des destinations, sur les non-résidents de la zone .

Aussi, le projet créera de nouveaux emplois rémunérés qui tiendront compte de l'aspect genre avec l'installation des emplacements pour fournisseurs de services (restauration et autres). Le projet contribuera également à l'amélioration du cadre de vie des transporteurs, des passagers de la commune et des usagers des communes avoisinantes et autres visiteurs.

RÉSULTATS ATTENDUS



- Une gare routière de grande capacité d'accueil répondant aux normes internationales est fonctionnelle et opérationnelle à toutes les heures de la journée.
- La gare routière est bien organisée et entretenue.
- Les procédures de réglementation sur le fonctionnement de la gare sont établies et respectées.
- La gare routière est sécurisée et bien gérée.
- Les utilisateurs du transport en commun trouvent un meilleur confort.
- Les taux d'accident et d'insalubrité diminuent au niveau du centre-ville.
- Un comité de gestion est mis en place et fonctionnel.
- Les recettes fiscales de la mairie augmentent.

7> Conservation des sols à Gens-de-Nantes, Savanne-Longue, Acul-des-Pins, Haut-Maribahoux et Savanne-au-Lait

LOCALISATION



Le projet sera réalisé dans les cinq sections de la commune de Ouanaminthe.



JUSTIFICATION



Depuis quelques décennies, la commune est confrontée à une détérioration continue et accélérée de son environnement et à une crise écologique et énergétique de plus en plus grave, surtout dans les sections énumérées. L'action érosive des pluies, renforcée par les mauvaises pratiques culturelles, l'utilisation intensive de charbon de bois comme ressource énergétique, la coupe anarchique des arbres pour la construction et la fabrication des meubles, l'absence de politiques cohérentes en matière d'aménagement du territoire, d'énergie et de protection de l'environnement ont pour effet une dégradation parfois irréversible des sols, la diminution de la productivité agricole et un déficit hydrique important.

Aujourd'hui la situation a atteint un seuil critique et menace à plus ou moins long terme l'existence même de la commune. Nombre d'espèces endémiques sont en voie de disparition. L'érosion excessive des sols entraîne des conséquences de plus en plus graves tant sur l'environnement physique de la commune que sur la vie des êtres vivants dans les sections communales.

Dans le secteur de l'environnement, on assiste à une situation aux proportions alarmantes, hypothéquant le développement durable. Il s'avère donc impératif pour l'État de prendre des mesures appropriées liées

à la protection de l'environnement. Pour assurer une coordination entre les secteurs, l'État haïtien permet aux organisations non gouvernementales (ONG) d'orienter leurs activités dans le sens de la politique de développement définie pour le pays par le gouvernement, ceci pour éviter la duplication d'activités. L'État central aide et encourage les autorités locales (mairie, CASEC et autres) à participer aux décisions concernant les interventions dans leur secteur respectif. Un agenda est établi pour l'organisation mensuelle des tables sectorielles. Dans cette perspective, le ministère de l'Environnement a mis en circulation une série de documents exposant sa politique environnementale qui devrait servir de guide à tous les acteurs du secteur.

Conscients des dangers que ce problème représente pour l'économie de la commune et pour la vie de ses habitants, la population, en particulier les cultivateurs et les autorités locales, pensent que des interventions majeures doivent être faites dans le domaine de l'environnement afin de réduire l'impact de ce phénomène sur le bien-être de la population et les plantations agricoles. C'est en ce sens qu'ils ont proposé au cours de l'atelier participatif autour de l'élaboration du Plan de Financement des Services publics communaux ce projet de conservation des sols au niveau des versants des cinq sections communales de Ouanaminthe.

COÛT ESTIMATIF DU PROJET



29 700 000 gourdes

RÉSULTATS ATTENDUS



- Environ 750 hectares de terre de la superficie des sous-bassins versants surplombant les cinq sections communales sont conservés par la mise en place de structures antiérosives et la plantation d'arbres forestiers et fruitiers.
- Un nombre de kilomètres, à déterminer par une étude technique, de la rivière Canari est reprofilé.
- Deux pépinières communales totalisant 500 000 plantules, dont 200 000 fruitières et 300 000 forestières, sont mises en place au niveau de la commune de Ouanaminthe.
- Environ 50 agents agricoles sont formés sur la conduite d'une pépinière.
- Le service de contrôle de la coupe d'arbres de la mairie de Ouanaminthe est renforcé.
- 20 agents forestiers sont recrutés, formés et opérationnels dans les aires aménagées.
- Environ 500 000 arbres forestiers et fruitiers dont 200 000 fruitiers et 300 000 forestiers sont plantés dans les aires des sous-bassins versants en vue d'assurer une meilleure rétention des sols et des eaux.

8> Création d'espaces verts dans les sections et le centre-ville



LOCALISATION



Les cinq sections communales et le centre-ville de la commune de Ouanaminthe

JUSTIFICATION



La déforestation est un phénomène qui évolue à grands pas dans la commune de Ouanaminthe. Selon l'état des lieux, elle est plus accentuée dans les sommets des mornes Mellia, Martin et Cabrits à Gens-de-Nantes (à la moindre averse, le sol s'érode et des tonnes de sédiments charriés par l'eau se déposent et envahissent la ville de Ouanaminthe), tandis que dans certains endroits à Savane-Longue, à Acul-des-Pins, à Haut-Maribahoux et à Savane-au-Lait, le phénomène est moins remarquable (la coupe anarchique des arbres se fait pour la consommation, la production de charbon et la vente). L'utilisation quotidienne du charbon comme source d'énergie à la cuisson des aliments, des bois pour la construction des maisons et des meubles et pour l'artisanat oblige les populations à procéder à une destruction régulière des arbres. Les statistiques manquent pour montrer l'importance de cette exploitation. Cependant, l'entrée de nouveaux acteurs comme les Dominicains parmi les usagers et la multiplication des ventes dans la commune et les communes avoisinantes illustrent

bien le degré d'exploitation des ressources forestières. Il faut aussi mentionner que cette destruction n'a pas épargné les quelques arbres se trouvant aux abords des principales artères de la commune et cela a accentué le ruissellement des eaux et donc l'érosion des voies. De plus, il n'existe pas du tout à Ouanaminthe d'espaces verts pour la détente et le divertissement des populations. La création d'espaces verts et le reboisement des



Actuellement, les espaces verts pour la détente n'existent pas à Ouanaminthe.

principales artères de la commune sont nécessaires pour améliorer le cadre de vie des populations.

Par ailleurs, les conséquences d'une telle déforestation (stress, mauvais performances cognitives, augmentation

de l'agressivité, pollution de l'air, maladies respiratoires, diminution de l'espérance de vie, sécheresse, chômage, exode rural, etc.) interpellent les participants aux ateliers et les autorités municipales à la création des espaces verts dans les sections communales et le centre-ville de la commune de Ouanaminthe.

Le projet s'inscrit dans la ligne droite du PSDH, du PADEDD du Nord-Est et du DSNCRP qui vise la protection de l'environnement et la préservation des ressources naturelles, la création d'emplois et l'encouragement aux investissements.

Ce projet aura des avantages de bien-être social considérables, dont la préservation de l'environnement et l'amélioration de la qualité de l'air, conduisant à un meilleur bien-être. Le projet contribuera également à l'amélioration du cadre de vie environnemental de la commune et de la qualité de vie de la population.

RÉSULTATS ATTENDUS



- Des espaces verts sont créés et viabilisés et des artères sont reboisées.
- Les lieux de détente et de divertissement sont améliorés.
- La commune est embellie et la couverture végétale consolidée.
- Des milliers de visiteurs fréquentent régulièrement ces lieux.

9> Construction de toilettes dans les lieux publics et les quartiers vulnérables

LOCALISATION



Les quartiers vulnérables des cités Gaïac, Planto, Lumière, Petite Rivière, Bas Ti Laurier, Gaillard, Village des Oliviers et les lieux publics du marché Baptiste, marché Acul-des-Pins

COÛT ESTIMATIF DU PROJET



66810 000 gourdes

JUSTIFICATION



Ouanaminthe, ville frontalière, est le siège d'échanges commerciaux bi-hebdomadaires intenses (lundi et vendredi, jours de marché de la ville jumelle de Dajabón) qui attirent beaucoup de visiteurs. Cette affluence de visiteurs temporaires crée une pression énorme sur les ressources de la zone. Beaucoup d'entre eux décident de rester définitivement dans la région, augmentant de ce fait la demande de biens et services. Les nouveaux venus sont amenés, pour se loger, à bâtir des maisons de fortune, sans aucune infrastructure de base. Ces maisonnettes, érigées en dehors des normes les plus élémentaires de construction, ne disposent pas de latrines. Selon l'EMMUS IV, 44 % des ménages de la commune ne disposent pas de toilettes améliorées. Les différences entre les milieux de résidence sont très marquées : 25 % des ménages ruraux ne disposent que de fosses d'aisance sans dalle ou de trous ouverts et 38 % ne disposent pas de toilettes, alors que 38 % des ménages urbains ont des toilettes améliorées non partagées. À défaut d'avoir

à leur disposition des latrines, la population utilise l'environnement de la commune. Il en résulte une dégradation de l'environnement et de l'hygiène de vie de la population, développant ainsi le risque de maladies.

Par ailleurs, les habitants des cités Gaïac, Planto, Lumière, Petite Rivière, Bas Ti Laurier, Gaillard, Village des Oliviers ne disposent pas de toilettes (WC) dans leur bâtisse, ni de latrines dans leur cour. Ils utilisent donc pour se soulager un simple trou à ciel ouvert ou le sol lui-même. Il en résulte la pollution de l'air et de l'eau jusqu'aux nappes souterraines par les matières fécales. Les rivières et cours d'eau en sont aussi naturellement atteints.

Face à cette situation et soucieux de cette nécessité hygiénique pour préserver leur santé et leur environnement, les participants aux ateliers et les autorités municipales ont décidé de construire des toilettes et des latrines dans les lieux publics et les quartiers vulnérables.

Ce projet aura des avantages sociaux considérables, dont la préservation de l'environnement et l'amélioration de la qualité de l'air. Le projet contribuera également à l'amélioration des conditions sanitaires, hygiéniques et environnementales de la commune et de la qualité de vie de la population.

RÉSULTATS ATTENDUS :



- Des campagnes de sensibilisation et d'éducation sur l'hygiène sont réalisées ;
- 300 blocs sanitaires sont installés dans les lieux publics et certains quartiers vulnérables.
- Des officiers sanitaires sont formés et équipés dans la commune.





La rivière Canari, à Savane-Longue, traverse la route principale qui mène à la localité du même nom.

10> Construction d'un pont sur la rivière Canari, dans la commune de Ouanaminthe.



LOCALISATION



Le projet sera réalisé dans la localité de Canari, 2^e section communale de Ouanaminthe, à l'endroit précis où les ramifications de cette rivière coupent la route principale conduisant à cette localité.

COÛT ESTIMATIF DU PROJET



11 150 000 gourdes

JUSTIFICATION



Les localités Canari, Savane-Longue et Gens-de-Nantes sont donc les principales localités concernées par la construction du pont. La rivière Canari traverse le tronçon de route Canari – Gens-de-Nantes. La largeur du lit de cette partie de la rivière est estimée approximativement entre 10 et 12 m. La traversée de cette rivière en temps de pluie est impossible. Les crues occasionnées par les chutes de pluie ont tendance à augmenter le lit existant, donc à rendre encore plus difficile la traversée.

La construction de ce pont résoudra les problèmes suivants :

- ✗ le franchissement de la rivière en temps de pluie;
- ✗ le risque d'être emporté par les courants de la rivière au moment de la traversée;
- ✗ le risque élevé d'accident des taxi-motos et des piétons lors de la traversée de cette rivière;
- ✗ le transport des denrées agricoles des localités avoisinantes vers les villes même en période pluvieuse;
- ✗ le transport des malades en période pluvieuse vers les centres de santé;
- ✗ la hausse des frais de transport en période de pluie.

De plus, dans la logique de la politique nationale de développement des zones frontalières, les retombées de ce projet pourraient avoir des impacts positifs sur la zone en question. Selon les attentes de la population exprimées au cours des ateliers participatifs de l'élaboration du Plan de Financement des Services communaux (PFC) de la commune de Ouanaminthe, la construction du pont sur la rivière Canari serait une solution pertinente aux nombreux problèmes d'enclavement de la zone en question. Sans trop entrer dans les considérations techniques, la portée de ce pont pourrait être estimée à environ 15 m et à deux voies.

RÉSULTATS ATTENDUS



- Le pont sur la rivière de Canari reliant la commune de Ouanaminthe et les localités Canari, Gens-de-Nantes, Savane-Longue, etc., est correctement aménagé selon les normes en vigueur pour les ouvrages publics.
- Les denrées agricoles en période pluvieuse ou non sont acheminées vers les autres communes en très peu de temps sans qu'elles ne soient avariées.
- L'aménagement du pont a facilité l'accès rapide et sans risques des usagers venant de Ouanaminthe pour se rendre vers les autres localités avoisinantes.

11 > Construction de 15 km de route en terre battue reliant les localités Sance et Gens-de-Nantes

LOCALISATION



Ce tronçon de route est localisé dans le Département du Nord-Est, précisément dans la commune de Ouanaminthe, il relie les localités Sance, Dosmon, Canari, Savane-Longue et Gens-de-Nantes.

COÛT ESTIMATIF



194340 000 GOURDES



JUSTIFICATION



Ce tronçon de route en terre, long approximativement de 15 km, relie les deux localités Sance et Gens-de-Nantes. Il se trouve dans la commune de Ouanaminthe, situé dans le département du Nord-Est et présente un tracé qui ne respecte pas les normes géométriques et n'offre pas non plus de confort aux usagers. Une partie de ce tronçon de route a une forte déclivité estimée à près d'un kilomètre. Cette voie ne fait que suivre le sillage du sentier originel. Cette route d'accès difficile en temps de pluie est traversée par les ramifications de la rivière dénommée rivière Canari. Lorsque cette rivière est en crue, la circulation s'arrête totalement sur cette partie en attendant que le niveau de l'eau baisse pour la reprise du trafic.

Ce tronçon tant sollicité par les habitants des zones avoisinantes présente un risque élevé d'accidents surtout pour les taxi-motos qui l'ont beaucoup fréquenté. C'est d'ailleurs le moyen de transport le plus utilisé par les usagers de cette route. La faible fréquentation des véhicules est justifiée par le niveau de dégradation

avancée de cette route. Cet état de fait entraîne de lourdes conséquences sur la vie en général dans les sections communales et les localités avoisinantes :

- ✗ les denrées agricoles provenant des localités environnantes n'atteignent pas les villes et les communes avoisinantes, elles sont avariées, donc, les agriculteurs accusent des pertes énormes ;
- ✗ les zones dépendantes de ce tronçon ne sont pas fréquentées, donc l'apport des devises par les touristes locaux est presque inexistant ;
- ✗ le ralentissement des activités de la zone (par ex. : activité scolaire, marché) au cours des périodes pluvieuses, absences répétées des enfants à l'école ;
- ✗ la fréquence des accidents des engins motorisés. De ceux-ci, il résulte des pertes en vies humaines et des handicapés ;
- ✗ les frais de transport connaissent des hausses surtout en période de pluie.

RÉSULTATS ATTENDUS



- Les 15 km du tronçon de route reliant les localités Sance et Gens-de-Nantes sont réhabilités. Le tronçon est en terre battue, cependant, les parties présentant une très grande déclivité sont en en béton, soit sur une longueur totale approximative de 1 km.
- La route est correctement aménagée selon les normes en vigueur pour les travaux publics.
- Les denrées agricoles en période pluvieuse ou non sont acheminées vers les autres communes en très peu de temps sans qu'elles ne soient avariées.



◀ Le lit de la rivière Canari atteint les 12 mètres dans certaines parties et, par temps de pluie, il devient impossible de la traverser.

12> Construction d'un pont sur la rivière Canari à Gens-de-Nantes, dans la commune de Ouanaminthe

LOCALISATION



Le projet sera réalisé à l'endroit précis où les ramifications de la rivière Canari coupent la route principale conduisant à la localité de Gens-de-Nantes (5^e section communale de Ouanaminthe).

COÛT ESTIMATIF



13 150 000 gourdes

JUSTIFICATION



Les localités Canari, Savane-Longue et Gens-de-Nantes sont donc les principales localités concernées par la construction du pont. La rivière Canari traverse le tronçon de route Canari – Gens-de-Nantes. La largeur du lit de cette partie de la rivière est estimée approximativement entre 10 et 12 m. La traversée de cette rivière par temps de pluie est impossible. Les crues occasionnées par les chutes ont tendance à augmenter le lit existant, donc à rendre encore plus difficile la traversée.

La construction de ce pont résoudra les problèmes suivants :

- ✗ le franchissement de la rivière même en temps de pluie;
- ✗ le risque d'être emporté par les courants de la rivière au moment de la traversée;
- ✗ le risque élevé d'accident des taxi-motos et des piétons lors de la traversée de cette rivière;
- ✗ le transport des denrées agricoles des localités avoisinantes vers les villes même en période pluvieuse;
- ✗ le transport des malades en période pluvieuse vers les centres de santé;
- ✗ la hausse des frais de transport en période de pluie.

De plus, dans la logique de la politique nationale de développement des zones frontalières, les retombées de ce projet pourraient avoir des impacts positifs sur la zone en question. Selon les attentes de la population exprimées au cours des ateliers participatifs de l'élaboration du

Plan de Financement des Services communaux (PFC) de la commune de Ouanaminthe, la construction du pont sur la rivière Canari serait une solution pertinente aux nombreux problèmes d'enclavement de la zone en question. Sans trop entrer dans les considérations techniques, la portée de ce pont pourrait être estimée à environ 15 m et à deux voies.

RÉSULTATS ATTENDUS



- Le pont sur la rivière de Gens-de-Nantes reliant la commune de Ouanaminthe et les localités Canari, Gens-de-Nantes, Savane-Longue, etc., est correctement aménagé selon les normes en vigueur pour les ouvrages publics.
- Les denrées agricoles en période pluvieuse ou non sont acheminées vers les autres communes en très peu de temps sans qu'elles ne soient pas avariées.
- L'aménagement du pont a facilité l'accès rapide et sans risques des usagers venant de Ouanaminthe pour se rendre vers les autres localités avoisinantes.



13> Construction d'un centre d'appui et de formation pour les femmes vulnérables

LOCALISATION



Ce centre sera localisé sur l'habitation Boissance, 3^e section communale de Savane-Longue, commune de Ouanaminthe.

COÛT ESTIMATIF DU PROJET



14 574 700 gourdes



JUSTIFICATION



Certaines catégories de personnes sont identifiées en tant que population ayant droit à une protection spécifique; c'est le cas des femmes et des enfants qui doivent faire l'objet d'un respect particulier et être protégés. Cette protection spécifique accordée aux enfants l'est en raison de la vulnérabilité liée à leur âge, alors que pour les femmes, cette considération relève principalement de besoins spécifiques en matière de santé, d'hygiène, de formation, de besoins physiologiques ou liés à leur rôle de mère. Leur vulnérabilité est surtout associée à des caractéristiques physiques ou à des besoins spécifiques.

À Ouanaminthe, ville frontalière, la majorité des femmes est exposée à toutes sortes d'exploitations en raison de leur situation assez précaire. Citons par exemple : la grossesse non désirée, les conditions atroces de la migration des femmes vers la République dominicaine, la dépendance des femmes envers leurs parents ou leurs maris, les effets pervers de l'exode rural.

En vue de minimiser certains problèmes liés à cet état de fait, les membres de la communauté ont décidé de prioriser un projet de création d'un centre de formation professionnelle et technique à Savane-Longue.

L'implantation d'un tel projet dans la zone entraînera une réduction considérable des grossesses non désirées car les femmes auront la possibilité d'avoir un métier et un minimum d'indépendance économique. Le problème de l'exode rural ou de migration des femmes vers les villes pour acquérir une offre de formation typique sera en partie résolu.

RÉSULTATS ATTENDUS



- Le site est aménagé, les infrastructures sont construites, les salles de cours, les ateliers d'apprentissage et les sites pour l'application sur le terrain sont conformes aux normes.
- Chaque année, 200 femmes sont admises dans le centre.
- Le centre de formation professionnelle et technique adapté aux besoins de la population féminine de Boissance et de ses environs est fonctionnel.
- Les supports de formation des apprenants dans les disciplines liées aux filières de formation ciblée sont conçus, validés par l'INFP et rendus accessibles.
- L'offre de formation, notamment les parcours, les programmes d'études et les niveaux de certification sanctionnant ces parcours sont reconnus sur le marché national.
- Le centre est doté de matériels pour les applications pratiques des cours théoriques; ces matériels sont subventionnés.
- Des dizaines de bourses et de subventions pour les cours sont octroyées aux femmes chaque année.
- La formation dispensée dans le centre est de qualité, moderne et adaptée au marché.
- Des stages pratiques et d'initiation au profit de centaines de femmes dans les entreprises locales et régionales sont réalisés chaque année.

14> Réévaluation, sécurisation et renforcement du système d'éclairage de la commune de Ouanaminthe

LOCALISATION 
Commune de Ouanaminthe



COÛT ESTIMATIF DU PROJET 
83310 000 gourdes

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Ouanaminthe, tout comme la grande majorité des communes haïtiennes, fait face systématiquement à un régime drastique de rationnement électrique. Pourtant, Dajabón, ville dominicaine située en face, connaît une situation tout à fait contraire. Face à cet état de fait occasionnant un ralentissement des activités sociales économiques et culturelles dans la commune, la population s'alarme, s'émeut et fait même écouter sa voix par des manifestations retentissantes pour réclamer une amélioration du rationnement en énergie électrique.

Le système, dans sa désuétude, ne peut répondre aux attentes de la population, tant au niveau de l'éclairage qu'au niveau de l'utilisation du courant électrique à usage commercial ou social. Le territoire communal, pourtant, semble encore bénéficier d'un potentiel énergétique éolien, ou encore quand c'est techniquement possible, de la force motrice des eaux de ses cours d'eau, capable de produire de l'électricité.

Dans la logique de la politique publique de développement de l'État haïtien et de ses partenaires basée particulièrement sur la décentralisation et le renforcement des collectivités territoriales pour l'amélioration de l'offre de services publics, ce projet d'éclairage trouve sa justification. Il vise donc l'amélioration du cadre de vie des habitants de la commune par la mise en place de conditions énergétiques nécessaires à l'intensification des activités socio-économiques et culturelles. Il a été identifié comme étant prioritaire dans la liste des besoins de la commune de Ouanaminthe lors des ateliers participatifs réunissant des représentants de cette communauté dans le cadre du montage du PFC.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Le parc de lampes à énergie solaire fait l'objet d'une bonne répartition spatiale et est fonctionnelle.
- 500 lampes à énergie solaire sont mieux distribuées et implantées.
- Les lampes à énergie solaire sont sécurisées et entretenues.
- Le réseau électrique thermique est étendu et amélioré.
- Un meilleur service est offert à la population en matière d'électricité.
- L'option d'énergies renouvelables est implantée et mieux présentée à la population.





Le Comité communal de participation citoyenne (CCC) a été constitué pour suivre l'évolution de la mise en œuvre du PFC.

NATURE DES INTERVENTIONS PRIORITAIRES, STRATÉGIES DE FINANCEMENT, MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

La collaboration étroite entre les autorités des collectivités territoriales et les secteurs de la société civile a abouti à l'élaboration du Plan de Financement des Services publics communaux de Ouanaminthe. Ce plan permet de définir un **programme d'actions** à travers un ensemble de projets rattachés aux **services publics**. Sur une base consensuelle, l'administration communale, les membres de l'ASEC, du CASEC et la population, appuyés par une équipe d'assistance technique ont priorisé 14 idées de projets. Elles sont l'expression des **besoins les plus pressants** de la population en matière de services publics et des solutions proposées pour répondre à leurs *desiderata*. Ces idées de projets deviennent donc, à travers les fiches techniques, les grands chantiers de placement des ressources financières municipales et des instruments de planification des investissements du Conseil communal. Ces projets guident ainsi leurs efforts vers des actions qui permettront d'améliorer le milieu et l'offre des services publics dans les prochaines années.

Ces investissements à court, moyen et long terme doivent tenir compte d'abord du **budget communal** et ensuite d'autres sources de financement. Or, le présent budget municipal n'est chiffré qu'à 12 797 400 gourdes dont 75 % sont alloués au fonctionnement et 25 % aux investissements. Pour augmenter ses recettes, réallouer 70 % de ses ressources financières aux investissements et trouver les fonds nécessaires au financement des projets, la Mairie s'est engagée donc dans un grand effort de mobilisation fiscale pour augmenter progressivement les recettes fiscales de la commune.

En août 2013, le **potentiel fiscal foncier** (CFPB) a été estimé à **81 millions** de gourdes. Pour une ville commerciale comme Ouanaminthe, on peut de manière très conservatrice estimer le potentiel de la **patente** à **40 %** de celui de la **CFPB**, soit **32,4 millions** de gourdes.

NATURE DES INTERVENTIONS PRIORITAIRES ET ESTIMATIONS FINANCIÈRES GLOBALES

Les interventions prioritaires du PFC sont présentées dans le tableau de la page suivante où sont exposées les prévisions des dépenses prévues pour les 14 projets qui ont été priorisés et élaborés au cours du processus.

Vu les faibles niveaux de recettes estimées pour les deux premières années de la mobilisation fiscale, la mairie de Ouanaminthe se trouvera logiquement dans l'obligation de rechercher du cofinancement pendant cette période pour la mise en œuvre surtout de certains projets comme la construction des marchés, de la gare routière, des infrastructures routières et des établissements sanitaires et professionnels.

Enfin, il est à noter que ces projets visent non seulement la mise en place des infrastructures mais aussi leur mise en fonction. Comme exemple, en plus des coûts de construction, on prévoit également la prise en charge des coûts de fonctionnement. Néanmoins, pour avoir une idée plus claire de la structure des dépenses de ces projets, il faut consulter les tableaux récapitulatifs des budgets des fiches techniques de projets présentées en annexe.

Le tableau suivant donne une idée de la nature des actions prioritaires ainsi qu'une estimation globale des fonds à mobiliser pour la mise en œuvre de ces projets.

TABLEAU 3> NATURE DES INTERVENTIONS PRIORITAIRES ET ESTIMATION FINANCIÈRE GLOBALE

PROJETS	MONTANT TOTAL (G)
1> Valorisation du site touristique du saut d'eau Jassa, à Bathary, dans la 2 ^e section communale d'Acul-des-Pins de la commune de Ouanaminthe	8 310 000
2> Construction d'un marché moderne dans le centre-ville de Ouanaminthe	66 810 000
3> Réhabilitation de la gare routière du centre-ville de Ouanaminthe	28 635 000
4> Construction d'un centre de santé materno-infantile à Jean-Rabel	26 377 000
5> Mise en place d'un bureau de contrôle de la qualité l'eau et de promotion de l'assainissement.	3 973 450
6> Renforcement du service d'hygiène et de la police sanitaire dans la commune de Ouanaminthe	8 137 700
7> Construction d'un pont sur la rivière Canari, dans la commune de Ouanaminthe	11 150 000
8> Construction d'un pont sur la rivière Canari à Gens-de-Nantes, dans la commune de Ouanaminthe	13 150 000
9> Réévaluation, sécurisation et renforcement du système d'éclairage de la commune de Ouanaminthe	83 310 000
10> Création d'espaces verts dans les sections communales et le centre-ville	33 150 000
11> Construction de toilettes dans les lieux publics et les quartiers vulnérables	66 810 000
12> Construction d'un centre d'appui et de formation pour les femmes	14 574 700
13> Construction de 15 km de route en terre battue, reliant les localités Sance et Gens-de-Nantes	194 340 000
14> Conservation des sols à Gens-de-Nantes, Savane-Longue, Acul-des-Pins, Haut-Maribahoux et Savane-au-Lait	29 700 000
TOTAL	588 427 850

STRATÉGIES DE FINANCEMENT

Des sources de financement diverses seront mises à contribution pour assurer la mise en œuvre du présent PFC. Entre autres, on peut signaler :

- le financement par la commune sur la base des **recettes fiscales** de l'exploitation des bâtis et des équipements marchands. La municipalité s'est donc engagée depuis août 2013 dans une stratégie de mobilisation fiscale efficace permettant de répondre aux besoins de financement du PFC. La population en tant que bénéficiaire et utilisatrice des infrastructures et des services devra aussi s'engager aux côtés de la Mairie ;
- la contribution des **agences internationales**, des partenaires techniques et financiers, des ONG, des projets nationaux de développement ;
- le financement par le **budget national** à travers les subventions de l'État central ;
- l'octroi de ressources financières par la **coopération décentralisée** avec les mairies d'outre-mer.

De ce fait, durant les deux premières années de l'exécution du PFC, la Mairie devra rapidement développer une stratégie de **mobilisation de ressources** en direction de chacune des sources de financement citées ci-dessus. Cette stratégie comportera, selon les cas, des actions de plaidoyer, de *lobbying*, de recherche et négociation de financement, en vue de l'obtention de lettres d'intention pour les projets pour lesquels un appui financier a été sollicité.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

L'étape de la mise en œuvre comprend les différentes démarches à entreprendre en vue d'opérationnaliser le PFC. Cette phase d'opérationnalisation comporte trois étapes principales : l'**exécution**, le **suivi** et l'**évaluation**.

Pour la mise en œuvre des projets, un cadre institutionnel doit être mis en place. Le conseil municipal est responsable de l'exécution des projets. Toutefois, d'autres secteurs évoluant dans la commune peuvent de concert avec le conseil municipal exécuter des projets émanant du PFC au bénéfice de la population. Pour suivre l'évolution de la mise en œuvre du PFC et s'assurer de sa bonne coordination, un **comité communal de participation citoyenne** (CCC) a été mis en place par la mairie à la suite d'un processus de concertation et d'échanges entre les divers secteurs et acteurs socio-économiques de la commune. Ce comité est composé de **représentants de divers secteurs** tels l'agriculture, les ONG locales et internationales, la presse, les syndicats, l'éducation, l'environnement, la santé, le secteur privé des affaires, les femmes, les handicapés, etc. Au total, 35 représentants sectoriels forment cette structure qui doit travailler aux côtés de la mairie pour la promotion de la **transparence** et de la **bonne gouvernance** de la commune en vue d'améliorer la fourniture des services publics communaux tant en quantité qu'en qualité à la population.

Le conseil municipal devra aussi rechercher l'implication des acteurs techniques et financiers dans la mise à exécution des projets. Il devra aussi élaborer un plan de communication pour la promotion de leur PFC.

Enfin, une évaluation de la mise en œuvre du PFC devra se faire lors de l'élaboration des budgets annuels de la commune. Cela donnera lieu à des ajustements et améliorer la performance de mise en œuvre.



La préparation du PFC a suivi une démarche participative qui a pris en compte les préoccupations de la population.

Le Plan de Financement des Services publics communaux (PFC) est un outil de planification qui permet de définir un programme d'actions à travers des projets liés aux services publics. C'est un cadre de référence devant orienter le conseil communal pour des investissements à court, moyen et long terme en tenant compte d'abord du budget communal et ensuite d'autres sources de financement.

Sa préparation a permis aux différents acteurs (conseil municipal, les CASEC, ASEC, la population, institutions d'appui-conseil) de porter leurs efforts vers les actions qui permettent d'améliorer le milieu et l'offre de services publics aux citoyens et citoyennes de la commune.

Son élaboration a respecté une démarche participative qui a largement pris en compte les préoccupations de la population.

Le PFC ainsi élaboré doit être adopté, vulgarisé et mis en œuvre par le conseil municipal, aidé des acteurs de la société civile et du gouvernement central. Les actions programmées doivent être suivies et évaluées périodiquement en vue de s'assurer de leur efficacité.

© Tous droits réservés
Mise en pages et graphisme : Mireia Porta Arnau
mireiaporta@acett.org
Septembre 2014

PFC

Le PFC est le fruit d'un exercice de **planification participative** entre les autorités locales et les représentants des secteurs de la société civile.

Son objectif est d'améliorer l'offre des services publics aux Ouanaminthais et Ouanaminthaises dans le cadre d'un **développement durable**.

Le **PFC** est un document **incitatif** qui indique, comme co-rolaire, aux administrés **pourquoi** **contribuer**.

